

SENAT

Commission
de
l'Agriculture

Procès-Verbaux des Séances de la C^{on}

Le Président du Sénat a l'honneur de vous informer que la COMMISSION DE L'AGRICULTURE, dont vous êtes membre, se réunira le

MERCREDI 3 FEVRIER 1937

à 15 HEURES 30

SALLE JULES MELINE

à l'effet de se constituer.

- Communiqué à la Presse -

3 Février 1937

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. DAMECOUR, son Doyen d'âge.

Elle a réélu à l'unanimité les membres sortants de son bureau qui se trouve ainsi constitué pour l'année 1937 :

Président : M. Marcel DONON
Vice-Présidents : MM. BEAUMONT & J. FAURE
Secrétaires : MM. BORGEOT et J. BENOIST

Au nom du Bureau, M. Marcel DONON remercia ses Collègues de leur nouvelle marque de confiance, il félicita M. le Doyen DAMECOUR de la part si active qu'il veut bien prendre aux travaux de la Commission, et des conseils si éclairés et si sages qui servent de directives à la Commission pour travailler à la défense des intérêts de l'agriculture française.

Avant de lever la séance la Commission a autorisé M. Victor BORET à déposer son rapport sur le projet de loi relatif à la coloration artificielle des semences de trèfle et de luzerne importées en France (N° 535 - année 1934).

MERCREDI 10 FEVRIER

à 15 HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Proposition de loi de M. Veyssiére tendant à proroger le délai de révision des prix des denrées agricoles réglementées (n° 929 - année 1936) - M. Borgeot, rapporteur.

II - Proposition de loi de M. Lefas tendant à compléter l'article 201 du Code du Timbre, en ce qui concerne le permis de chasse (n° 923 - année 1936) M. de Monti de Rézé rapporteur.

III - Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, instituant un "fonds de compensation des fleurs et plantes à parfums" (n° 10 - année 1937)
- désignation d'un rapporteur pour avis.

IV - Questions diverses.

Le 10 Février 1937

Communiqué à la Presse

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

- Plantes à parfums. - Elle a désigné M. NEUVILLE, rapporteur pour avis du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, instituant un "fonds de compensation des fleurs et plantes à parfums".

- Prix des denrées agricoles réglementées. - Elle a procédé à un nouvel examen de la proposition de M. VEYSSIERE et de plusieurs de ses collègues tendant à proroger le délai de révision des prix des denrées agricoles réglementées. Après audition de M. BORGEOT, rapporteur et discussion à laquelle ont pris part M.M. Marcel DONON, PATIZEL, QUEUILLE, CASSEZ, CENCELME, J. BENOIST, la Commission a autorisé M. BORGEOT à déposer son rapport concluant favorablement à la prorogation des dispositions de l'article 15 de la loi monétaire du 1er octobre 1936, afin de laisser au Gouvernement la possibilité de provoquer la révision des prix des denrées agricoles soumises à réglementation.

- Prélèvement sur le pari mutuel. - M. BEAUMONT expose où en est à l'heure actuelle l'application de l'article 99 de la dernière loi de finances sur la modification de la répartition du produit du prélèvement opéré sur les sommes engagées au pari-mutuel.

3

IMERCREDI 17 FEVRIER 1937

à 15 HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

Communiqué à la Presse —

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie le 17 février 1937, sous la Présidence de M. Marcel DONON.

Prix des denrées agricoles réglementées. — Elle a entendu la lecture du rapport de M. BORGEOT sur la proposition de loi de M. VEYSSIERE et plusieurs de ses collègues tendant à prolonger le délai de révision des prix de denrées agricoles réglementées.

Ce rapport conclut à l'adoption du texte suivant :

ARTICLE PREMIER

" Si, avant la clôture de la session ordinaire de 1937, une hausse notable du coût de la vie se produit par rapport aux indices du 1er octobre 1936, le Gouvernement pourra, après avis des organismes habilités à cet effet par la loi provoquer la révision des prix des denrées agricoles soumises à réglementation ".

ARTICLE 2

En cas d'application de l'article précédent, la différence entre le nouveau prix et l'ancien sera versée dans une Caisse de compensation dont les fonds seront répartis entre tous les producteurs proportionnellement aux quantités vendues par eux pendant la campagne 1936-1937. Cette Caisse sera gérée par l'Office chargé de la réglementation du marché du produit. Un décret pris après avis des organismes qualifiés et contresigné par les Ministres des Finances et de l'Agriculture déterminera les conditions d'application du présent article.

M. BORGEOT a été autorisé à déposer son rapport sur le Bureau du Sénat et à demander le vote de l'urgence.

Marché du Porc. M. BEAUMONT a exposé l'état du marché du porc qui n'est pas satisfaisant à l'heure actuelle.

En vue de procéder à une revalorisation notable des cours de cette denrée, la Commission a décidé, sur la demande de M. BORGEOT d'appeler l'attention du Ministre de la Guerre sur les avantages que pourrait présenter pour le budget de son département l'achat par l'Intendance d'une certaine quantité de viande porcine en vue de l'alimentation de l'armée.

Lutte contre les maladies cryptogamiques. M. J. FAURE demande que la Commission appelle l'attention du Ministre de l'Agriculture sur l'urgence de procéder dans le plus bref délai possible à la mise en application de la loi du 10 mars 1935 sur la répression des fraudes dans le commerce des produits utilisés pour la destruction des ravageurs de cultures (insecticides, anticryptogamiques ... etc....).

Application de la loi de 40 heures. Sur la demande de M. PATIZEL la Commission a décidé d'attirer l'attention de M. le Ministre du Travail sur les inconvénients que présenterait l'application de la loi de 40 heures aux coopératives laitières et aux ramasseurs.

3

IMERCREDI 17 FEVRIER 1937

à 15 HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Proposition de loi de M. VEYSSIERE tendant à proroger le délai de révision des prix des denrées agricoles réglementées (N° 929 - année 1936) - M. BORGEOT, rapporteur.
- II - Proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à donner aux gardes et brigadiers des eaux et forêts la dénomination d'agents techniques et agents techniques principaux des eaux et forêts (n° 88 - année 1932) - M. DE MONTI DE REZE, Rapporteur.
- III - Communication de M. BEAUMONT sur l'assainissement du marché du porc.
- IV - Questions diverses.

EXCEPTIONNELLEMENT
MARDI 2 MARS 1937

à 16 HEURES 30

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Audition de M. le Ministre de l'Agriculture au sujet des contingents des produits agricoles étrangers.
- II - Examen des rapports de M. de MONTI DE RÉZÉ
- sur 1^o) la proposition de loi tendant à compléter l'article 20¹ du code du timbre, en ce qui concerne le permis de chasse (N° 923 - année 1936) - ;
- 2^o) la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à donner aux gardes et brigadiers des eaux et forêts la dénomination d'agents techniques et agents techniques principaux des eaux et forêts (N° 88 - année 1932) -
- III - Examen du rapport de M. BORGEOT sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la ratification du décret du 29 septembre 1935 relative au warrantage des récoltes (N° 355- année 1936).

Communiqué
à la Presse

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie le 2 mars 1937, sous la présidence de M. Marcel DONON.

Contingents agricoles. -

Elle a procédé à l'audition de M. le Ministre de l'Agriculture sur la politique du Gouvernement en ce qui concerne le maintien de la protection douanière et des contingentements des produits agricoles.

M. le Président a signalé à M. le Ministre l'émotion qu'avait provoqué dans le monde rural l'annonce par la presse de l'élargissement éventuel d'un certain nombre de contingents et de l'importation consécutive de produits agricoles étrangers susceptibles de jeter la perturbation sur le marché français en déterminant une baisse des cours de certaines denrées.

Il a cité, en particulier le cas des oranges espagnoles qui viennent concurrencer sur le marché national les agrumes de l'Afrique du Nord, les importations abusives de légumes secs, d'orge de brasserie, et enfin les importations de beurre qui se sont produites dans le courant de l'année 1936 et que les statistiques douanières chiffrent à plus de 19.000 quintaux, alors que, d'autre part, des efforts étaient effectués par le Comité central du lait pour décongestionner le marché français encombré de marchandises.

M.M. Auguste POTIE, DAUZIER, QUEUILLE, BORGEOT, BEAUMONT, CASSEZ et MANDO, ont posé à M. le Ministre un certain nombre de questions concernant notamment la protection du beurre, du fromage, la question des achats par l'Intendance de denrées françaises pour l'alimentation de la troupe, l'application de la loi sur l'assainissement du marché de la viande, et la réorganisation des Halles Centrales de Paris.

Le Ministre de l'Agriculture, après avoir fourni des explications sur les divers sujets soulevés par les membres de la Commission a déclaré que le Gouvernement était résolument disposé à maintenir en faveur de l'agriculture une protection de nature à assurer la vente à des prix rémunérateurs des denrées récoltées sur la terre de France.

Vins mousseux. - La Commission a adopté les conclusions du rapport pour avis de M. Jean JACQUY sur la proposition de loi relative à la fabrication des vins mousseux.

Conventions collectives agricoles. - Elle a désigné M. Victor BORET comme rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente de produits agricoles.

Réunion du 10 mars 1937 - 15 heures

- Sur la proposition concernant les gardes des eaux et forêts, M. LIAUTEY fait des révélations sur la qualité du recrutement des gardes (100% d'emplois réservés). En général, il n'y a pas d'appellation d'agent technique, et cela aurait pour effet de favoriser les réseaux techniques.
- La solution est de créer un brevet de technique documenté de l'entraînement et les brigadiers ne pourraient être admis que parmi les brevets. Il faudrait créer également un grade intermédiaire entre brigadier et officier pour inclure les officiers dans les fonctions fonctionnelles au niveau notamment les carabiniers forestiers - par ex: de brigadier chef au porté de loi et au superviseur d'un ou deux

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie le 10 MARS 1937, sous la présidence de M. Marcel DONON.

- M. le Président a souhaité la bienvenue à M. Louis GROS, maire d'Avignon, sénateur de Vaucluse, et nouveau membre de la Commission de l'Agriculture.

- Il a donné ensuite lecture d'une lettre du Ministre de la Guerre l'informant qu'à la suite du voeu émis par la Commission, il venait de mettre à l'étude la question de l'augmentation de la consommation de la viande de porc dans l'armée.

- M.M. QUEUILLE et J. BENOIST ont appelé l'attention de la Commission sur la grave question du ravitaillement de l'agriculture en engrains azotés dont l'emploi est particulièrement nécessaire cette année. Après avoir entendu sur cette question M.M. BORGEOT, Victor BORET et CASSEZ, la Commission a décidé de charger son Président d'intervenir immédiatement auprès du Ministre de l'Agriculture pour lui demander d'envisager d'urgence les mesures indispensables pour que les demandes des cultivateurs en engrains azotés soient satisfaites dans le plus bref délai, et elle a décidé en outre d'entendre prochainement M. MONNET pour lui permettre de faire connaître son point de vue sur la politique envisagée par le Gouvernement en ce qui concerne l'approvisionnement, en quantité et à des prix favorables de toutes matières fertilisantes, des exploitations rurales françaises.

- La Commission a ensuite procédé à l'examen de la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant au changement d'appellation des brigadiers et gardes des eaux et forêts.

M. le Président a accueilli M. LIAUTEY, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, en le félicitant pour l'action qu'il a entreprise en faveur de la défense de la forêt française et notamment de la création d'un carburant national, puis il lui a donné la parole sur la proposition de loi en discussion.

Après cette audition, la Commission a pris acte de l'intention du Gouvernement de déposer bientôt sur le Bureau de la Chambre des Députés un projet de loi portant réforme d'ensemble de l'Administration des Eaux et Forêts; et, en ce qui concerne la proposition de loi sur l'appellation des gardes, après discussion à laquelle ont pris part M.M. DE MONTI DE REZE, Rapporteur, BORGEOT, JACQUY, DORMANN, QUEUILLE, A. POTIE, NEUVILLE et CASSEZ, elle a décidé de demander à M. de MONTI DE REZE de bien vouloir conclure dans le sens du maintien de l'appellation actuelle de Gardes des Eaux et Forêts, et de la création d'une appellation spéciale en faveur de ceux qui auront satisfait aux épreuves d'un examen technique dont les modalités seraient déterminées par arrêté ministériel, cette appellation devant donner droit, à ceux qui l'ont méritée, à des avantages en ce qui concerne l'avancement.

EXCEPTIONNELLEMENT
MARDI 2 MARS 1937

à 16 HEURES 30

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Audition de M. le Ministre de l'Agriculture au sujet des contingents des produits agricoles étrangers.
- II - Examen des rapports de M. de MONTI DE RÈZÉ
- sur 1^o) la proposition de loi tendant à compléter l'article 201 du code du timbre, en ce qui concerne le permis de chasse (N° 923 - année 1936) -;
- 2^o) la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à donner aux gardes et brigadiers des eaux et forêts la dénomination d'agents techniques et agents techniques principaux des eaux et forêts (N° 88 - année 1932) -
- III - Examen du rapport de M. BORGEOT sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la ratification du décret du 29 septembre 1935 relative au warrantage des récoltes (N° 355 - année 1936).
- IV - Examen de l'avis de M. Jean JACQUY sur la proposition de loi relative à la fabrication des vins mousseux (N° 389 année 1934).
- V - Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente de produits agricoles - Désignation d'un rapporteur.
- VI - Questions diverses.

Réunion du 10 mars 1937 - 15 heures

- Sur la question concernant les gardes des eaux et forêts, M. LIAUTEY fait des révélations sur la qualité du maintien des gardes (100% d'emplois réservés). En général, il n'y a pas d'appellation d'agent technique, et cela aurait pour effet de favoriser les réseaux terroristes.
- La solution est de créer un brevet de la qualité donnant des titres à l'administration. Les brigadiers ne pourraient être délivrés que parmi les brevets. Il faudrait créer également un grade intermédiaire entre brigadier et officier pour intégrer les officiers dans les forces, mais avec matricules communes, notamment les carabiniers forestiers - par ex: brigadier chef. Un projet de loi est en préparation dans ce sens.

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie le 10 MARS 1937, sous la présidence de M. Marcel DONON.

- M. le Président a souhaité la bienvenue à M. Louis GROS, maire d'Avignon, sénateur de Vaucluse, et nouveau membre de la Commission de l'Agriculture.

- Il a donné ensuite lecture d'une lettre du Ministre de la Guerre l'informant qu'à la suite du voeu émis par la Commission, il venait de mettre à l'étude la question de l'augmentation de la consommation de la viande de porc dans l'armée.

- M.M. QUEUILLE et J. BENOIST ont appelé l'attention de la Commission sur la grave question du ravitaillement de l'agriculture en engrains azotés dont l'emploi est particulièrement nécessaire cette année. Après avoir entendu sur cette question M.M. BORGEOT, Victor BORET et CASSEZ, la Commission a décidé de charger son Président d'intervenir immédiatement auprès du Ministre de l'Agriculture pour lui demander d'envisager d'urgence les mesures indispensables pour que les demandes des cultivateurs en engrains azotés soient satisfaites dans le plus bref délai, et elle a décidé en outre d'entendre prochainement M. MONNET pour lui permettre de faire connaître son point de vue sur la politique envisagée par le Gouvernement en ce qui concerne l'approvisionnement, en quantité et à des prix favorables de toutes matières fertilisantes, des exploitations rurales françaises.

- La Commission a ensuite procédé à l'examen de la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant au changement d'appellation des brigadiers et gardes des eaux et forêts.

M. le Président a accueilli M. LIAUTEY, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, en le félicitant pour l'action qu'il a entreprise en faveur de la défense de la forêt française et notamment de la création d'un carburant national, puis il lui a donné la parole sur la proposition de loi en discussion.

Après cette audition, la Commission a pris acte de l'intention du Gouvernement de déposer bientôt sur le Bureau de la Chambre des Députés un projet de loi portant réforme d'ensemble de l'Administration des Eaux et Forêts; et, en ce qui concerne la proposition de loi sur l'appellation des gardes, après discussion à laquelle ont pris part M.M. DE MONTI DE REZE, Rapporteur, BORGEOT, JACQUY, DORMANN, QUEUILLE, A. POTIE, NEUVILLE et CASSEZ, elle a décidé de demander à M. de MONTI DE REZE de bien vouloir conclure dans le sens du maintien de l'appellation actuelle de Gardes des Eaux et Forêts, et de la création d'une appellation spéciale en faveur de ceux qui auront satisfait aux épreuves d'un examen technique dont les modalités seraient déterminées par arrêté ministériel, cette appellation devant donner droit, à ceux qui l'ont méritée, à des avantages en ce qui concerne l'avancement.

MERCREDI 17 MARS 1937

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Désignation de rapporteurs pour :

- 1^o - le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à régler les rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels par la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente de produits agricoles pour une branche de production (N° 89-1937);
2^o - le projet de loi modifiant les articles 3, 4, 5, 11, 24 et 26 de la loi sur la police de la chasse, du 3 mai 1844 (N° 593-année 1936).

II - Examen du rapport de M. BORGEOT sur le projet de loi, adopté

La COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie le 17 mars 1937 sous la Présidence de M. Marcel DONON.
Main-d'oeuvre pour travaux saisonniers.

- Le Président donne connaissance d'une lettre du Ministre du Travail l'informant que toutes dispositions sont prises pour assurer l'introduction en France des ouvriers agricoles étrangers nécessaires à l'exécution des travaux saisonniers, notamment pour la culture betteravière. Pour apporter plus de célérité dans la satisfaction des demandes des agriculteurs, les Préfets sont autorisés à viser les contrats en accord avec les Offices départementaux.

Contrats collectifs.

- Au sujet du projet de loi sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles, M. Marcel DONON, pour répondre aux préoccupations exprimées par les Syndicats d'ouvriers agricoles, tient à déclarer que la Commission de l'Agriculture n'a jamais été hostile à l'établissement d'une législation sociale susceptible de placer sur un pied d'égalité les ouvriers des campagnes et ceux des villes, sous les réserves :

- 1^o du respect de la propriété,
2^o de la revalorisation du prix des denrées agricoles,
3^o du maintien de la paix sociale indispensable à l'exécution normale du travail agricole.

Warrants agricoles.

- M. BORGEOT donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant ratification du décret-loi du 28 septembre 1935 relatif au warrantage des récoltes.

La Commission est unanime à féliciter son rapporteur pour le remarquable exposé qu'il a bien voulu lui faire et qui précise d'une manière très complète les conditions dans lesquelles les cultivateurs pourront warranter leurs produits et leur matériel en vue d'obtenir le crédit nécessaire aux exploitations agricoles.

Conventions collectives.

- M. Victor BORET chargé de rapporter le projet de loi tendant à régler les rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels par la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente de produits agricoles pour une branche de production, est autorisé par la Commission à poursuivre une large enquête auprès des intéressés qui, dès à présent, peuvent lui adresser directement leurs observations.

Avant de conclure la Commission entendra les délégués des diverses organisations agricoles, commerciales et industrielles de manière à se prononcer sur un texte susceptible de répondre aux préoccupations des diverses branches de la production agricole.

Engrais azotés.

- M. Jacques BENOIST appelle à nouveau l'attention de la Commission sur les difficultés que rencontrent les cultivateurs à s'approvisionner en engrais azotés. Etant donné l'urgence, M. Marcel DONON est chargé d'intervenir énergiquement auprès des Pouvoirs Publics pour que ce ravitaillement soit assuré sans délai. T.S.V.P.

7

MARDI 23 MARS 1937

A QUATORZE HEURES TRENTE

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Désignation de rapporteurs pour :

- a) le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à compléter la loi du 19 août 1936 tendant à réprimer la hausse injustifiée des prix en vue d'assurer la stabilisation des prix (N° 132-année 1937).
- b) la proposition de M. LECOURTIER et plusieurs de ses Collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir des aménagements à la loi de 1936, quarante heures en vue de permettre aux ouvriers de l'industrie d'apporter une aide temporaire à l'agriculture (N° 195 - année 1937).

II - Examen des rapports :

- 1°) de M. Jean JACQUY sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier et à compléter la réglementation en matière d'appellations d'origine contrôlées (N° 161 - an. 1937)
- 2°) de M. GUILLEMOT, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier la répartition des fonds du pari mutuel (N° 194-1937).

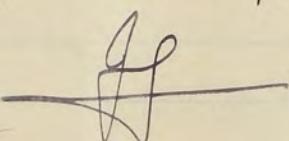
III - Questions diverses.

Désignation de rapporteurs :

- a) projet sur la hausse injustifiée des prix : M. J. BENOIS
- b) proposition Lecourtier

Projet :

Le rapport JACQUY sur les appellations d'origine contrôlées du rapport de M. GUILLEMOT sur la répartition des fonds du pari mutuel M. le Président a accepté et été entériné par la Chambre, dans sa formule finale sur la politique des engrangements



MERCREDI 17 MARS 1937

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Désignation de rapporteurs pour :

1^o - le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à régler les rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels par la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente de produits agricoles pour une branche de production (N° 89-1937);

2^o - le projet de loi modifiant les articles 3, 4, 5, 11, 24 et 26 de la loi sur la police de la chasse, du 3 mai 1844 (N° 593-année 1936).

II - Examen du rapport de M. BORGEOT sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à la ratification du décret du 28 septembre 1935 relatif au warrantage des récoltes (N° 355-année 1936).

III - Suite de l'examen du rapport de M. MONTI DE REZE sur la proposition de loi tendant à compléter l'article 201 du code du timbre, en ce qui concerne le permis de chasse (N° 923-année 1936).

IV - Questions diverses.

La loi sur la police de la chasse du 3 mai 1844 (N° 593-1936).
du projet de loi modifiant les articles 3, 4, 5, 11, 24 et 26
M. DE MONTI DE REZE, Rapporteur

Le 10 novembre de chaque année (N° 127 - 1937).
Le 1935 qui interdit la fabrication des conserves de tomates
position de loi ayant pour objet d'abroger le décret du 14 se-
M. SENES, Rapporteur de la

du 1er juillet 1935 sur l'organisation et l'assainissement du mar-
La proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de la loi
M. MARCEL DONON, Rapporteur

en faveur de l'agriculture (N° 129-1937).
à appartenir des modifications à la loi sur les allocations au
de la proposition de résolution tendant à inviter le Gouverne-
du 1er juillet 1935 sur l'organisation et l'assainissement du mar-
de la loi sur l'organisation professionnelle des collectivités dans les pro-
M. DORFMAN: Rapporteur pour

- La commission a désigné M. DORFMAN: Rapporteur du
de la loi sur l'organisation professionnelle des collectivités dans les pro-
sitions agricoles (N° 89-1937).
- Les propriétaires et employés par convention entre les pro-
- Les propriétaires et employés par convention entre les pro-

Désignation de rapporteurs.

au 17 MARS 1937 (SUITE)

COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE

7

MARDI 23 MARS 1937

A QUATORZE HEURES TRENTE

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Désignation de rapporteurs pour :

- a) le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à compléter la loi du 19 août 1936 tendant à réprimer la hausse injustifiée des prix en vue d'assurer la stabilisation des prix (N° 132-année 1937).
- b) la proposition de M. LECOURTIER et plusieurs de ses Collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir des aménagements à la loi de 1936 sur les quarante heures en vue de permettre aux ouvriers de l'industrie d'apporter une aide temporaire à l'agriculture (N° 195 - année 1937).

II- Examen des rapports :

- 1°) de M. Jean JACQUY sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier et à compléter la réglementation en matière d'appellations d'origine contrôlées (N° 161 - an. 1937)
- 2°) de M. GUILLEMOT, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier la répartition des fonds du pari mutuel (N° 194-1937).

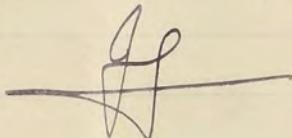
III - Questions diverses.

Désignation de rapporteurs :

- a) projet sur la hausse injustifiée des prix : M. J. BENOIT
- b) proposition Lecourtier

Projet :

Le rapport JACQUY sur les appellations d'origine contrôlées
du rapport de M. GUILLEMOT sur la répartition des fonds du pari mutuel
M. le Président a annoncé que M. le Ministre de l'Agriculture
a accepté d'être entendu par la Chambre, dans sa formulation
même sur sa politique des engrangements



JEUDI 25 MARS 1937

à 14 HEURES 30

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Echange de vues sur le problème de l'approvisionnement de l'agriculture en engrais azotés.

(Audition de M. le Ministre de l'Agriculture).

II - Désignation d'un rapporteur pour avis de la proposition de loi de M. Joseph FAURE relative à la répression des importations faites en sus des contingents autorisés.
(N° 199 - année 1937).

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie le 25 Mars 1937 sous la présidence de M. MARCEL DONON.

Elle a entendu M. MONNET, Ministre de l'Agriculture, au sujet du grave problème de l'approvisionnement de l'agriculture française en engrais azotés.

M. Le Ministre a fait un rapide historique de la question. Il a expliqué que d'une façon générale les demandes d'engrais azotés avaient augmenté de 20 %, les commandes des agriculteurs ayant atteint le double des chiffres normaux de novembre 1936 à janvier 1937. C'est ce qui explique que l'industrie française n'ayant pas accumulé assez de stocks pendant l'été, n'a pas pu livrer les engrais à la cadence souhaitée par les cultivateurs et leurs groupements professionnels, si bien que le Gouvernement a été obligé d'autoriser l'importation d'engrais étrangers pour assurer le ravitaillement de l'agriculture française. Mais pour l'avenir, le Gouvernement estime qu'il est indispensable d'organiser la production sur notre propre territoire pour que les demandes des agriculteurs soient pleinement satisfaites en temps voulu.

Après discussion à laquelle ont pris part M.M. MARCEL DONON, J. BENOIST, Joseph FAURE, A. POTIE, J. JACQUY et MANDO, la Commission a attiré à nouveau l'attention du Ministre de l'Agriculture sur la nécessité de prendre de toute urgence les mesures indispensables à l'approvisionnement immédiat de l'agriculture en engrais azotés dont les livraisons sont à l'heure actuelle en retard de un à 2 mois dans la plupart des régions.

Afin de couvrir le déficit et de favoriser la répartition immédiate de matières fertilisantes dont l'emploi est d'autant plus pressant que les pluies continues de ces derniers mois ont lavé les terres, M. Jacques BENOIST a demandé l'importation rapide d'un complément de 30.000 tonnes de nitrate de soude.

M. MONNET a indiqué qu'il prendrait de toute urgence la décision souhaitée par la Commission.

M. DONON a chaleureusement remercié le Ministre de ses déclarations rassurantes, et en particulier d'avoir maintenu le prix des engrais azotés au cours de cette campagne, il lui demande de mettre en action une politique susceptible de favoriser les fabrications de l'usine de Toulouse et la préparation des engrais composés entreprise par les mines de potasse d'Alsace, dans leur usine de Rouen. Il espère que le Gouvernement saura, en conciliant les intérêts de l'agriculture et de l'industrie française assurer dans des conditions satisfaisantes de quantités et de prix le ravitaillement des exploitations rurales en engrais de toutes catégories.

Périodes de réserves.

M. JACQUY a demandé qu'en raison du retard des travaux agricoles dû à la persistance des pluies, les réservistes qui avaient été convoqués pour une période d'exercice au début du mois d'avril soient autorisés à faire reporter cette période à une date ultérieure.

Réunions du 28 Avril 1937

9

La COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE réunie le 28 Avril, a entendu un exposé détaillé sur la situation du monde rural par son Président, M. MARCEL DONON, lequel a signalé l'insuffisance de la revvalorisation des prix de vente des denrées agricoles, en présence de l'accroissement continu des charges que supportent les cultivateurs.

Il a regretté que le Gouvernement se soit refusé à réajuster le prix du blé compte tenu de la dévaluation de la monnaie.
également

Il a signalé les importations abusives de céréales secondaires, notamment en sus des contingents officiellement autorisés.

Le Président a indiqué les difficultés que rencontrent les maraîchers et les arboriculteurs pour écouler leurs produits à des prix rémunérateurs & la débâcle qui vient de se produire sur les beurres et qui menace d'entraîner l'effondrement de tout le marché du lait.

Il a ensuite appelé l'attention de ses Collègues sur les conséquences graves d'une modification des dispositions spéciales à l'agriculture de la loi des assurances sociales; sur les résistances que rencontre l'application des allocations familiales en raison de ce que les petits exploitants ruraux ne bénéficient pas du régime institué en faveur des ouvriers.

Parlant des conflits qui existent entre les employeurs et leur personnel, M. Marcel DONON a réclamé avec force le vote rapide du projet des conventions collectives de façon à faciliter les accords et à maintenir la paix sociale.

En conclusion, tout en assurant le Gouvernement du concours de la Commission le Président a insisté une fois de plus sur l'impérieuse nécessité d'une protection justifiée et efficace en faveur de l'agriculture. ---

--- M. BEAUMONT a fait connaître que si les cours étaient assez satisfaisants en ce qui concerne les bovins et les moutons ils laissaient à désirer pour les porcs. Il a demandé la reprise des exportations et afin de favoriser l'approvisionnement des éleveurs, que les mesures envisagées pour protéger les céréales secondaires n'entraînent pas des cours excessifs.

Après une discussion à laquelle ont pris part M.M. CASSEZ, QUEUILLE, MANDO, GORE, REBOUL, BORGEOT et PATIZEL, la Commission a été unanime à approuver les déclarations de son Président.

--- Au sujet de l'Office du Blé, M. PATIZEL a indiqué que les importations de blé de l'Europe centrale seraient compensées le moment venu par une exportation équivalente de blés français.

--- Projet de conventions collectives pour la vente des produits agricoles. M. Victor BORET, Rapporteur, a mis la Commission au courant de l'enquête qu'il poursuit auprès des producteurs-vendeurs aussi bien que des commerçants industriels-acheteurs.

--- Fabrication des Vins mousseux - La Commission a entendu M. René BESNARD auteur de la proposition de loi sur la fabrication et la vente des vins mousseux. M. JACQUY, Rapporteur, a insisté sur la nécessité de réservier à la Champagne la qualification de "méthode Champenoise" afin d'éviter toute confusion au préjudice des Grands vins de Champagne, sans pour cela compromettre l'écoulement des autres vins à appellation d'origine.

--- Projet de conventions collectives du travail. -

Enfin la Commission a entendu un exposé de M. Maurice DORMANN sur le projet de loi concernant les conventions collectives entre employeurs et ouvriers agricoles.

Dans le but de susciter les observations et les suggestions utiles et désirables, le Rapporteur a fait un exposé de la question en insistant particulièrement sur les impérieux motifs qui militent en faveur d'une loi adaptée aux besoins spéciaux du monde agricole, et sur les nécessités d'obtenir une collaboration plus étroite, s'il est possible, dans une profession où le travailleur vit le plus souvent au foyer de celui qui l'occupe.

La Commission a approuvé les considérations développées par M. Maurice DORMANN et a décidé de poursuivre l'étude du projet sans désemparer afin de permettre le plus tôt possible des accords qui pourront apporter le calme social indispensable à la vie de nos campagnes.

MERCREDI 26 MAI 1937

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles - (N° 89-1937)-
- M. DORMANN, Rapporteur.
- II - Proposition de loi relative à la répression des importations faites en sus des contingents autorisés (n°199-1937)-
- M. BORGEOT, Rapporteur pour avis.
- III - Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à organiser la lutte contre les invasions de la mouche des fruits.
(n°53-1932)- M. NEUVILLE, Rapporteur.
- IV - Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prévoir des aménagements à la loi de 40 heures en vue de permettre aux ouvriers de l'industrie d'apporter une aide temporaire à l'agriculture (n°195-1937) - M. CASSEZ, Rapporteur pour avis.
- V - Désignation de rapporteurs.
- VI - Questions diverses.

Communiqué à la Presse

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie le 26 Mai 1937 sous la présidence de M. MARCEL DONON.

I - Elle a approuvé les conclusions de l'avis de M. BORGEOT sur la proposition de loi de M. J. FAURE relative à la prohibition de l'importation de marchandises en sus des contingents, favorable à l'adoption du texte proposé par la Commission des Douanes.

II - Elle a approuvé également l'avis de M. CASSEZ sur la proposition de M. LECOURTIER concernant l'aide temporaire apportée à l'agriculture par les ouvriers de l'industrie.

III - M. DORMANN a continué l'exposé des principales dispositions du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles.

A la suite de cet exposé et des considérations développées par M.M. PATIZEL, J. BENOIST, de MONTI de REZE, DAMECOUR, GORE, SENES, J. JACQUY, BEAUMONT, F. BORET et CASSEZ, et sur la proposition de M. MARCEL DONON, elle a adopté le principe des conventions collectives du travail dans l'agriculture; se réservant par ailleurs d'apporter au texte de la Chambre un certain nombre de retouches notamment dans le but de tenir compte à la fois et dans une large mesure des usages locaux et du caractère nettement familial d'un très grand nombre d'exploitations rurales, et de prévoir d'autre part, comme conclusion logique des conventions collectives l'arbitrage obligatoire, arbitrage dont le respect devrait être assuré par des sanctions adéquates.

M. DORMANN préparera un texte dans ce sens, qui sera soumis aux délibérations de la Commission dès sa prochaine séance.

IV - Sur la demande de M. SENES, la Commission a chargé son Président de faire une démarche auprès de M. le Président de la Commission des Finances en vue de hâter la discussion du projet de loi sur le fond de compensation des plantes à parfum.

V - La Commission a désigné les rapporteurs suivants :

- M. DAMECOUR, du projet de loi sur la propriété culturelle.
- M. BORGEOT, de la proposition de loi de M. LESACHE sur l'Office du blé.
- M. DORMANN, de la proposition de résolution de M. PICHERY sur l'application des allocations familiales dans l'agriculture.

11

Réunis du 2 juin 1937 - 15 h.

Communiqué à la Presse

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie le 2 JUIN 1937 sous la présidence de M. Marcel DONON.

I - OFFICE DU BLE.-

M. BORGEOT a exposé l'économie de la proposition de loi de M. LESACHE et de plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 15 août 1936 relative au fonctionnement de l'Office du blé. Sur la proposition de M. BORGEOT, rapporteur, et de M. Marcel DONON, président, la Commission a décidé d'adopter le principe de l'article premier de la proposition de M. LESACHE et de proposer à nouveau au Sénat le texte qu'il avait déjà adopté le 31 décembre 1936 et qui autorisait le Conseil Central de l'Office à fixer le prix du blé à la majorité de deux tiers des membres présents, le quorum des quatre cinquièmes des membres du Conseil étant nécessaire pour la validité des délibérations.

II - PLANTES A PARFUM.-

Sur la demande de M. SENES, la Commission a chargé son Président de faire une démarche auprès de M. le Président de la Commission des Finances en vue de hâter la discussion du projet de loi sur le fond de compensation des plantes à parfum.

III - LES 40 HEURES DANS L'INDUSTRIE LAITIERE.-

M. CASSEZ rend compte de la démarche qu'il a faite avec de nombreux parlementaires auprès du Ministre du Travail pour obtenir que la semaine de 40 heures ne soit pas appliquée dans l'industrie laitière, comme n'y avait d'ailleurs jamais été appliquée la journée de 8 heures. La Commission est unanime à approuver la démarche de M. CASSEZ et elle charge son président ^{de} l'appuyer à nouveau auprès du Ministre du Travail.

IV - CONVENTIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE. -

La Commission a procédé à la discussion en première lecture du rapport de M. DORMANN sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles.

Après l'examen détaillé de chaque article et un échange de vues auquel ont pris part MM. Marcel DONON Président, DORMANN Rapporteur, Jacques BENOIST, BORGEOT, GORE, le Comte d'HARCOURT, BEAUMONT, PATIZEL, SENES, REBOUL, CENCELME, VASSEUX et CASSEZ, la Commission a décidé de ne pas revenir sur sa décision d'adopter le principe des conventions agricoles dans l'agriculture, mais sous réserve du respect, dans chaque région, des usages locaux et du caractère nettement familial d'un très grand nombre d'exploitations agricoles (celles comportant cinq ouvriers ou moins) où les conventions ne devront pas s'appliquer obligatoirement ; sous réserve également de la nécessité de prévoir la réparation devant la juridiction de droit commun, des dommages causés à l'autre partie par celle qui a rompu unilatéralement le contrat collectif ou qui n'a pas satisfait aux prescriptions de la sentence arbitrale.

La Commission a décidé de procéder à une deuxième lecture du rapport de M. DORMANN au cours de sa prochaine séance, et d'entendre à ce sujet les avis des intéressés : Association Centrale des Employeurs agricoles et Confédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture.

V - DURÉE DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE

M. PATIZEL a été nommé Rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des Députés sur la réduction et la limitation du temps du travail et l'application du repos hebdomadaire aux ouvriers agricoles et similaires.

Réunion du 9 juin 1937

MERCREDI 9 JUIN 1937

A QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ous

n
i
pu-
et

é-
la
ol-
or-
ort

ons
à
rs
UL,

n

r
a-

lic-
imé
s,

je
ur
le
le-

bil

ment

ORDRE DU JOUR :

I - Exposé de M. BEAUMONT sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à compléter le § 2 de l'article 1er de la loi du 11 Juin 1896 portant règlementation des Halles Centrales de Paris, (N° 399 - année 1935).

II - Examen du rapport de M. BORGEOT sur la proposition de loi tendant à modifier la loi du 15 Août 1936 relative au fonctionnement de l'Office du blé, (N° 270 - année 1937).

III - Suite de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles, (N° 89 - année 1937) - M. DORMANN, Rapporteur.

Deuxième lecture du rapport.

16^h

Audition des représentants :

- a) de l'Association Centrale des Employeurs Agricoles
- b) de la Confédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture.

IV - Exposé de M. NEUVILLE sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à organiser la lutte contre les invasions de la mouche à fruits, (N° 53 - année 1932).

V - Questions diverses.

les rapports entre employeurs et employés.

HALLES CENTRALES DE PARIS

M. BEAUMONT a exposé l'économie du rapport fait par M. MAULION au nom de la Commissaire d'Administration sur la proposition de loi relative à la nouvelle réglementation des Halles Centrales.

Sans entrer dans le détail du rapport de M. MAULION, il a annoncé son intention d'y apporter quelques retouches en vue de tenir compte des légitimes intérêts des producteurs agricoles.

Mais il a fait observer que la réorganisation des Halles Centrales est entièrement liée et subordonnée au décongestionnement matériel du marché où la place est nettement insuffisante pour permettre l'arrivée normale des denrées.

C'est pourquoi il envisagerait volontiers de voir affecter les taxes prévues par M. MAULION au gage de l'emprunt affecté à l'exécution immédiate du projet d'extension des Halles prévu par la Ville de Paris, ce qui permettrait de doter rapidement la capitale d'un marché digne de notre pays; et qui aurait, en outre, pour avantage de donner du travail aux chômeurs et de faire disparaître de nombreux taudis.

PRIX DU BLE.

M. MARCEL DONON a traduit l'émotion ressentie par la Commission de l'Agriculture au sujet de la déclaration du Ministre de l'Agriculture qui aurait affirmé que la prochaine récolte de blé aurait un rendement très supérieur à celui de l'année dernière. Elle a jugé, en effet, cette déclaration par trop prémature, estimant qu'elle pourrait prêter à équivoque et exercer une influence fâcheuse sur la fixation du cours du prix du blé pour la prochaine campagne.

13

MERCREDI 16 JUIN 1937

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Examen des rapports de M. DE MONTI DE REZE sur :
- a) la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à donner aux gardes et brigadiers des eaux et forêts la dénomination d'agents techniques et agents techniques principaux des eaux et forêts (N° 88 - année 1932);
 - b) le projet de loi modifiant les articles 3, 4, 5, 11, 24 et 26 de la loi sur la police de la chasse, du 3 mai 1844 (N° 593-année 36)
- II - Suite de l'examen, en deuxième lecture, du rapport de M. DORMANN sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles (n° 89-année 1937)
- III - Eventuellement : examen
- a) de l'avis de M. BEAUMONT sur les conclusions du rapport de M. MAULION concernant la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à concilier le § 2 de l'article 1er de la loi du 11 juin 1896 portant règlementation des Halles Centrales de Paris (N° 399 - année 1935 et n° 107, année 1937).
 - b) du rapport de M. NEUVILLE sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à organiser la lutte contre les invasions de la mouche des fruits (N° 53 - année 1932)
 - c) du rapport de M. SENES sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à abroger le décret du 14 septembre 1935 qui interdit la fabrication des conserves de tomates après le 10 octobre de chaque année (N° 127 - année 1937).

Réunion du 9 juin 1938

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. MARCEL DONON.

CONTRATS COLLECTIFS DU TRAVAIL

I- En ouvrant la séance, M. le Président a signalé l'adoption par la Chambre des Députés, d'un amendement, ajouté au projet de loi sur la reconduction des Accords Matignon, qui a pour but d'étendre purement et simplement à l'agriculture les procédures de conciliation et d'arbitrage des conflits collectifs du travail.

La Commission a été unanime à protester contre cette procédure qui risque d'apporter la confusion dans les esprits, alors que la Chambre a voté un texte spécial sur l'application des conventions collectives de l'agriculture examine ce texte avec diligence, son rapporteur M. DORMANN, comptant d'ailleurs déposer prochainement son rapport sur le bureau du Sénat, et elle passe à l'ordre du jour.

II- Continuant l'étude du projet de loi sur les conventions collectives du travail dans l'agriculture, la Commission a procédé à l'audition des représentants de l'Association Centrale des Employeurs agricoles. Après quelques questions posées par M.M. DORMANN et REBOUL, M. Marcel DONON a remercié M. CAFFIN de l'exposé clair et concis qu'il a bien voulu faire objectivement à la Commission.

Elle a entendu ensuite le représentant de la Confédération générale des travailleurs de l'agriculture. Après questions posées par M.M. DAMECOUR, JACQUY, CASSEZ, DE MONTI DE REZE, BENOIST, Victor BORET et DORMANN, M. le Président a remercié M. RIUS de sa communication et l'a engagé à convaincre les syndicats ouvriers que la Commission sénatoriale de l'agriculture loin d'être hostile à l'amélioration du sort des travailleurs ruraux, a au contraire toujours estimé que les ouvriers des campagnes devaient bénéficier des lois sociales, mais à la condition qu'une revalorisation suffisante intervienne en faveur des denrées agricoles. M. DONON a également insisté avec force auprès de M. RIUS pour qu'il veuille bien user de son influence pour éviter les conflits et assurer le maintien de la bonne entente et de la collaboration confiante entre employeurs et employés agricoles surtout au moment où va s'ouvrir la période des grands travaux.

M. RIUS a remercié la Commission de son bienveillant accueil et l'a assuré de son désir de tout faire pour voir régler pacifiquement les rapports entre employeurs et employés.

HALLES CENTRALES DE PARIS

M. BEAUMONT a exposé l'économie du rapport fait par M. MAULION au nom de la Commissaire d'Administration sur la proposition de loi relative à la nouvelle réglementation des Halles Centrales.

Sans entrer dans le détail du rapport de M. MAULION, il a annoncé son intention d'y apporter quelques retouches en vue de tenir compte des légitimes intérêts des producteurs agricoles.

Mais il a fait observer que la réorganisation des Halles Centrales est entièrement liée et subordonnée au décongestionnement matériel du marché où la place est nettement insuffisante pour permettre l'arrivée normale des denrées.

C'est pourquoi il envisagerait volontiers de voir affecter les taxes prévues par M. MAULION au gage de l'emprunt affecté à l'exécution immédiate du projet d'extension des Halles prévu par la Ville de Paris, ce qui permettrait de doter rapidement la capitale d'un marché digne de notre pays; et qui aurait, en outre, pour avantage de donner du travail aux chômeurs et de faire disparaître de nombreux taudis.

PRIX DU BLE.

M. MARCEL DONON a traduit l'émotion ressentie par la Commission de l'Agriculture au sujet de la déclaration du Ministre de l'Agriculture qui aurait affirmé que la prochaine récolte de blé aurait un rendement très supérieur à celui de l'année dernière. Elle a jugé, en effet, cette déclaration par trop prémature, estimant qu'elle pourrait prêter à équivoque et exercer une influence fâcheuse sur la fixation du cours du prix du blé pour la prochaine campagne.

13

MERCREDI 16 JUIN 1937

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Examen des rapports de M. DE MONTI DE REZE sur :
- a) la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à donner aux gardes et brigadiers des eaux et forêts la dénomination d'agents techniques et agents techniques principaux des eaux et forêts (N° 88 - année 1932);
 - b) le projet de loi modifiant les articles 3, 4, 5, 11, 24 et 26 de la loi sur la police de la chasse, du 3 mai 1844 (N° 593-année 36)
- II - Suite de l'examen, en deuxième lecture, du rapport de M. DORMANN sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles (n° 89-année 1937)
- III - Eventuellement : examen
- a) de l'avis de M. BEAUMONT sur les conclusions du rapport de M. MAULION concernant la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à concilier le § 2 de l'article 1er de la loi du 11 juin 1896 portant réglementation des Halles Centrales de Paris (N° 399 - année 1935 et n° 107, année 1937).
 - b) du rapport de M. NEUVILLE sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à organiser la lutte contre les invasions de la mouche des fruits (N° 53 - année 1932)
 - c) du rapport de M. SENES sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à abroger le décret du 14 septembre 1935 qui interdit la fabrication des conserves de tomates après le 10 octobre de chaque année (N° 127 - année 1937).

Communiqué à la Presse

Le 16 Juin 1937

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

I -Conventions collectives du travail

Elle a entendu le délégué général de l'Union Nationale des Syndicats agricoles qui a exposé les mesures préconisées par cet organisme en vue d'éviter les conflits du travail dans l'agriculture.

Après questions posées par M.M. BEAUMONT, PATIZEL, REBOUL; J. JACQUY et J. BENOIST, M. le Président a remercié M. GOUSSAULT de sa très intéressante communication.

Ensuite la Commission a continué l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur les conventions collectives du travail dans l'agriculture.

Elle a félicité M. DORMANN du remarquable travail qu'il avait réalisé en vue de répondre aux principales objections qu'elle avait formulé contre les dispositions adoptées par la Chambre, et l'a autorisé à déposer son rapport sur le Bureau du Sénat.

II - Approbation de rapports

Elle a donné son approbation aux rapports :

- a) de M. SENES sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à abroger le décret du 14 Septembre 1935 qui interdit la fabrication des conserves de tomates après le 10 octobre de chaque année;
- b) de M. DE MONTI DE REZE sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à donner aux gardes et brigadiers des eaux et forêts la dénomination d'agents techniques et agents techniques principaux des eaux et forêts;
- c) de M. NEUVILLE sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à organiser la lutte contre les invasions de la mouche des fruits.

III - Désignation de rapporteurs

Elle a désigné :

- a) M. DORMANN, rapporteur pour avis du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés sur l'extension des procédures de conciliations et d'arbitrage aux professions agricoles;
- b) M. BORGEOT, rapporteur de la proposition de loi tendant à interdire le travail noir en horticulture;
- c) M. DORMANN, rapporteur pour avis, de la proposition de loi tendant à étendre aux métayers le bénéfice des allocations familiales.

IV - Importation de viande congelée

M. BEAUMONT a signalé que dans les 4 premiers mois de 1937, il avait été importé en France pour le renouvellement des stocks de l'intendance, 24.460 quintaux de viande congelée de boeuf et 6.450 quintaux de viande congelée de porc. La Commission a été unanime à protester contre ces importations faites en violation des contingents existants et en contradiction formelle avec les déclarations faites, à plusieurs reprises, par le Gouvernement.

V - Protection des pommes de terre

Sur la demande de M. MANDO, la Commission a décidé de demander au Gouvernement de prendre des mesures en faveur de la protection des pommes de terre, et elle a décidé de hâter la discussion de la proposition de loi sur les Halles Centrales de Paris.

DEMAIN VENDREDI 18 JUIN 1937

à 14 HEURES 15

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés
relatif à la prophylaxie de la fièvre aphteuse (n°335-1937)
M. BEAUMONT, Rapporteur.
- II - Eventuellement examen de l'avis de M. BEAUMONT sur les conclusions du rapport de M. MAULION concernant la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à concilier le § 2 de l'article 1er de la loi du 11 Juin 1896 portant règlementation des Halles Centrales de Paris (n°399-année 1935 et n° 107, année 1937).
- III - Désignation de rapporteurs.
- IV - Questions diverses.

17

Reunie den 30 juni 1937 15 Beurs

JEUDI 1er JUILLET 1937

A QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Communication de M. BEAUMONT sur les importations

en viandes congelées.

II - Conventions collectives du travail dans l'agriculture . - Rapporteur : M. DORMANN .

III - Questions diverses.

Communiqué à la Presse

La Commission sénatoriale de l'Agriculture s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

I.- IMPORTATION DE VIANDES CONGELEES. - M. Beaumont a confirmé les renseignements qu'il avait fournis à ses collègues le 16 juin, sur les importations faites par l'Intendance, de viandes congelées étrangères. La Commission a décidé d'appeler l'attention du Ministre de l'Agriculture sur la nécessité de consulter les Commissions de l'Agriculture des deux Chambres avant de prendre des décisions d'importation de viandes étrangères dont l'opportunité ne se fait aucunement sentir à l'heure actuelle où le cheptel national est suffisant pour assurer les besoins du pays. Elle a décidé en outre de demander à nouveau au Ministre de la Guerre d'étudier d'urgence la possibilité de congeler des viandes françaises.

II.- RÉGIME DOUANIER DES PRODUITS AGRICOLES. - M. Marcel DONON a signalé que le compte-rendu sténographique de la séance du Sénat d'hier 30 Juin ne reproduit pas exactement la réponse faite par M. le Président du Conseil aux membres de la Haute-Assemblée en ce qui concerne la possibilité pour le gouvernement d'utiliser les pleins pouvoirs dans le sens d'une réduction des droits de douane ou d'une modification des contingentements agricoles.

M. le Président du Conseil avait en effet déclaré qu'en ce qui concerne les produits de la terre, il prenait volontiers l'engagement que rien ne serait fait dans cet ordre d'idées sans que le gouvernement se fut mis d'accord avec la commission de l'Agriculture; mais le Journal Officiel porte seulement que le gouvernement s'engage à prendre contact avec la commission.

La Commission de l'Agriculture pense qu'il s'agit là d'une simple erreur de typographie mais étant donné l'importance de la question, elle a chargé son Président de bien vouloir signaler cette erreur à M. Camille Chautemps et de demander une rectification du procès-verbal de la séance du 30 Juin.

III.- CONVENTIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE. - M. Dormann a donné lecture de l'exposé des motifs de son rapport dont le dispositif avait été adopté au cours de la précédente réunion.

La Commission félicite à nouveau M. Dormann pour le remarquable travail qu'il a présenté et elle décide de charger son Président de demander la mise à l'ordre du jour de cette question pour une prochaine séance.

19

MARDI 6 JUILLET 1937

à 14 HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Désignation du rapporteur du projet de loi tendant à permettre l'octroi de délais aux débiteurs malheureux et de bonne foi et à favoriser le règlement des dettes agricoles.

II - Questions diverses.

Communiqué à la Presse —

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON,

Dettes agricoles: M. BORGEOT a été désigné comme rapporteur du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à permettre l'octroi de délais aux débiteurs de bonne foi et à favoriser le règlement de dettes agricoles.

Hausse injustifiée des prix. — M. le Président a mis ses collègues au courant de l'incident provoqué au Marché de la Villette et aux Halles Centrales de Paris, par le service chargé de la surveillance des prix. Après délibération à laquelle ont pris part notamment M.M. BORGEOT, PATIZEL, J. FAURE et DORMANN, la Commission a mandaté M. MARCEL DONON pour intervenir auprès de M. le Président du Conseil afin d'appeler son attention sur la nécessité de faire respecter la lettre et l'esprit du décret du 1er juillet 1937 sur la prévention et la répression de toutes augmentations illégitimes des prix; ce décret prévoit en effet, dans son article 9 une exemption en faveur des produits agricoles vendus directement par le producteur et ceux dont le prix dépend de décisions régulièrement approuvées par le ministre de l'agriculture.

MERCREDI 7 JUILLET 1937

à 14 HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Projet de loi sur le règlement des dettes agricoles -
M. BORGEOT, Rapporteur.

II - Projet de loi modifiant le statut viticole -
- M. SENES, Rapporteur.

III - Projet de loi sur le reboisement des terrains incluses -
- M. DE MONTI DE REZE, Rapporteur.

IV - Questions diverses.

AUJOURD'HUI JEUDI 8 JUILLET 1937

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- Audition du Ministre de l'Agriculture sur le projet de décret-loi modifiant la loi du 15 août 1936 sur l'Office du Blé.

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 1937

A QUINZE HEURES

EXCEPTIONNELLEMENT : LOCAL DU 6^e BUREAU
(Salle Léon Bourgeois)

ORDRE DU JOUR :

I - Examen du projet de décret déterminant la liste des produits agricoles non compris dans la loi du ~~can~~-vas, à l'égard desquels les pouvoirs douaniers accordés au Gouvernement par la loi du 9 juillet 1937 ne pourront jouer que dans le sens de l'augmentation des droits.

II - Questions diverses.

Présents : MM. Marcel Damm, Corbedaune, Gros, V. Boët, de Marte de Réze, L. Rambaud, Domman, Lecomte, Turcotte

Excusés : MM. Damecourt, M. Michel, J. Benoist, Vasseux, Bourgeot -

- M. le Président rappelle la présence de M. Ch. Cœurd'herbe, décretant les vacances, grand défenseur de la agriculture et qui intéressait également aux systèmes d'électrification et d'adduction d'eau
- M. le Président donne lecture d'une lettre du M. le Ministre de l'Agriculture sur le sujet de climat tendance à l'application de la loi du 9 juillet 1937, et de la lettre qu'il a préparé en réponse pour signaler au Ministre certaines protestations dont la protestation est également mentionnée
- M. le Président donne lecture d'une lettre de l'Amouat, gabol des Producteurs de Blé sur la fixation du prix du blé — La régence de la Commission sera étudiée ultérieurement
- M. Domman appelle l'attention de la Commission sur les conditions dans lesquelles sont déterminés les contingents de bananes des pays du protectorat -

COMMUNIQUE

15 Septembre 1937

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la Présidence de M. Marcel DONON.

En ouvrant la séance M. le Président a prononcé l'éloge funèbre de M. CENCELME, Sénateur du Jura, décédé le 7 août 1937.

Pleins pouvoirs douaniers

Elle a procédé à l'examen du projet de décret déterminant la liste des produits agricoles non compris dans le loi du cadenas à l'égard desquels les pouvoirs douaniers accordés au Gouvernement par la loi du 9 juillet 1937 ne pourront jouer que dans le sens de l'augmentation des droits.

Après avoir approuvé cette liste, elle a décidé d'appeler l'attention du Ministre de l'Agriculture sur l'utilité d'y ajouter certains produits intéressants divers élevages, la production horticole et les forêts, qui ne sont pas visés par l'article II du Code des douanes et dont la protection est cependant indispensable.

Prix du blé

M. Le Président a annoncé à ses collègues une lettre de l'Association des Producteurs de blé relative à l'application de l'article 9 de la loi du 15 aout 1936 concernant le mode de fixation du prix du blé. Après discussion la Commission a jugé qu'il importait avant de donner sa réponse sur une question aussi grave, de procéder à un examen plus approfondi des conditions dans lesquelles le Gouvernement avait été appelé à prendre sa décision. Toutefois elle a été unanime à regretté qu'une majorité n'ait pu se dégager au sein du Conseil Central de l'Office du blé sur un prix accordant une meilleure rémunération aux Producteurs.

Taxe à la Production

Sur la demande de M. de MONTI de REZÉ le Président a été chargé de demander au Ministre de l'Agriculture que dans tous les départements, la perception de la taxe à la production soit effectuée par tranches conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi sur l'Office du blé Exportation de produits laitiers vers la Sarre.

M. CORBEDAINE a signalé les difficultés qui se sont produites dans l'application de l'accord franco-allemand en ce qui concerne la reprise des exportations des produits laitiers vers la Sarre.

La Commission a décidé d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de simplifier les formalités administratives de sortie des produits agricoles.

Tarifs douaniers

Sur la demande de M. TURBAT la Commission a chargé son Président de soumettre au Ministre du Commerce un projet de modification de la nomenclature douanière concernant les fleurs (N° 170 du tarif douanier).

Réunion du 17 novembre 1937

Priseurs: MM. Marcel DONON, J. Faure, V. Boret, J. BENOIST, Turbat, Borgeot, Penu, M. Michel, Y. Tanguy, Mauro, Neuville, A. Potie, Cazez, Beaumont, Guillemot, Donon, J. Jacquy, Gros, Delhoume, d'Harcourt

COMMUNIQUÉ

Le 17 Novembre 1937

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

- La Commission a désigné M. DONON pour le représenter au Comité du Fonds d'Amortissement institué pour alléger les charges départementales et communales d'électrification.

- M. le Président fait à larges traits l'examen de la situation actuelle des marchés des produits agricoles ; il a passé successivement en revue le blé, les céréales secondaires, la bette-rave et le sucre, la pomme de terre, le vin, la viande, les produits laitiers, et a conclu en constatant une certaine amélioration du prix des denrées agricoles, mais il a insisté sur le fait que la situation de l'agriculture est encore fort préoccupante en raison de l'exode rural qui raréfie de plus en plus la main d'œuvre, et des charges toujours croissantes qui frappent la production.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. BORGEOT, J. BENOIST, A. POTIE, J. JACQUY et V. BORET, la Commission a décidé d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'assurer aux agriculteurs un prix à la production assez rémunérateur pour leur permettre de faire vivre leur famille et de donner à leurs ouvriers un bien-être suffisant pour les retenir à la terre.

- Sur la demande de M. V. BORET, la Commission, émue des pratiques auxquelles a donné lieu la délivrance des licences d'importation, spécialement des plants de semence de pommes de terre, invite le Ministre de l'Agriculture à y mettre fin d'urgence par les moyens appropriés.

- Sur l'intervention de M. DELHOUME et vu les voeux émis par la Société des Agriculteurs du Nord et par la Chambre d'Agriculture de la Vienne, la Commission a décidé d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de réserver, sans retard aux agriculteurs des licences suffisantes de nitrate de soude pour permettre l'emploi de cet engrais en temps opportun.

- La Commission a désigné les Membres du Comité Interprofessionnel des pommes de terre, légumes et fruits :

Membres titulaires : MM. TURBAT et GUILLEMOT.

Membres suppléants : MM. DONON, GROS, NEUVILLE et J. BENOIST.

- La Commission a décidé de consacrer une séance spéciale à l'examen du rapport de M. Victor BORET sur les conventions collectives de vente des produits agricoles.

MERCREDI 24 NOVEMBRE 1937

A QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Examen du programme des travaux de la Commission.

II - Désignation de rapporteurs.

III - Questions diverses.

Présent : M. Marcel DONON, J. FAURE, Turbat, REBOUL, de Montaix, RÉZÉ, DELHOUME, Guilleminot, Maud, GORÉ, DORMANN, Vasseur, Neuville,

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie sous la Présidence de M. Marcel DONON.

- Elle a procédé à l'examen de l'ensemble des projets et propositions de loi dont elle est saisie pour le fond et qui n'ont pas encore fait l'objet du dépôt d'un rapport. Elle a décidé de demander au Sénat de voter la question préalable sur ceux qui sont devenus sans objet.

- Sur la demande de M. Victor BORET, au sujet de la proposition de loi de M. ARMBRUSTER, tendant à l'organisation d'une direction de l'élevage au Ministère de l'Agriculture, la Commission a décidé d'examiner la question de la réorganisation des services du Ministère et d'entendre le Ministre sur ce point.

- M. SÈNES a insisté sur le vote rapide du fonds de compensation des plantes à parfum.

- M. REBOUL a demandé que viennent le plus vite possible en discussion les projets de loi sur les conventions collectives du travail et sur les conventions collectives de vente.

- Sur le premier, M. DORMANN, Rapporteur a proposé de présenter un rapport supplémentaire mercredi prochain.

- Sur le deuxième, M. Victor BORET a annoncé que les épreuves de son rapport seraient à la disposition de ses collègues de la Commission à la même date.

- Sur la question des Halles Centrales de Paris, M. BEAUMONT a fait un exposé sur l'avis qu'il a été chargé de présenter au nom de la Commission. Il a proposé un certain nombre d'amendements qui seront examinés ultérieurement, par la Commission et qui ont spécialement pour objet de garantir le contrôle de la loyauté des opérations et de faciliter le déchargement et la présentation des produits agricoles.

M. TURBAT a exposé l'économie des amendements qu'il a déposés sur la même question en ce qui concerne les fleurs et plantes d'ornement.

- M. J. FAURE a remercié ses Collègues et particulièrement MM. DORMANN et BEAUMONT, au sujet de la préparation de leurs rapports respectifs sur les conventions collectives du travail et sur les Halles de Paris, d'avoir collaboré étroitement avec l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture dont il est Président; il estime que cette méthode de travail ne peut être que favorable à l'intérêt général de l'agriculture française.

M. M. DONON lui a répondu que toute la Commission et lui-même partagent cette opinion et il souhaite qu'à l'avenir cette collaboration aille en se développant.

- M. GORÉ a signalé que dans le département de l'Oise en particulier les Contrôleurs des Contributions directes ont essayé de taxer les agriculteurs sur un chiffre de revenus bien supérieur à celui résultant du forfait et dépassant de beaucoup les revenus réels; de véritables marchandages se sont produits entre l'Administration et les intéressés, la Commission a chargé son Président d'intervenir auprès du Ministre des Finances pour faire cesser ces tracasseries.

MARDI 30 NOVEMBRE 1937
A QUATORZE HEURES TRENTE
SALLE JULES MELINE
ORDRE DU JOUR :

- Examen des amendements présentés par M. BEAUMONT sur la proposition de loi concernant la réorganisation des Halles Centrales de Paris (N° 399, an. 1935 et 107, année 1937).

Présents : MM. Marcel DONON, Dornann, V. Boret, Turbat, Corbedau, J. Bénist, Féris, Gros, Delhourme, Mandr, Tanguy, Jore, Vasseux, Lecointre, Neuville, Patuzel, Beaumont, Barlier

La COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

- Avant d'entendre l'exposé de M. BEAUMONT sur les amendements qu'il a déposés sur la proposition de loi concernant la réorganisation des Halles Centrales, M. le Président a donné lecture d'un certain nombre de télégrammes protestant contre la discussion de la proposition de loi sans que les intéressés aient été entendus.

La Commission a décidé de demander au Sénat de bien vouloir renvoyer le débat à quinzaine pour lui permettre de procéder à l'audition des représentants des producteurs agricoles.

A ce sujet, et sur la proposition de M. Victor BORET la Commission tient à rappeler aux agriculteurs qu'il est de leur intérêt de saisir de leurs observations les rapporteurs des questions qui les intéressent avant que ceux-ci n'aient fait adopter leur rapport par la Commission de l'Agriculture et surtout de ne pas attendre, pour se manifester, que le projet ou la proposition de loi qui les préoccupe soit inscrit à l'ordre du jour de la Haute-Assemblée.

MERCREDI 1er DECEMBRE 1937
A QUINZE HEURES
SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR:

1^o) Examen du rapport supplémentaire de M. DORMANN sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles (Nos 89 et 400, année 1937) ;

2^o) Examen du rapport de M. Victor BORET sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à régler les rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels, par la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente de produits agricoles, pour une tranche de production (Nos 88 et 480, année 1937).

Présent: mm. Maral Duru, Lavoine, J. Bénist, Foré, Turbat, Bagnet, Debroux, Dommam, Neunle, Cassay, A. Poué, Gauthier, Dauvin, Calmel, Corbedaix, Mando, Guillemet, Dauzix, Vasseur, Sénis, Beaumont, Barlier, de Misti de Ruzé, Gros, M. Michel, d'Harant, Tamguy, J. Jacqy

Communiqué à la Presse :

Le 1er Décembre 1937

La COMMISSION de l'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. MARCEL DONON.

Conventions Collectives du travail. - M. DORMANN a exposé que dans sa séance du 6 juillet 1937, la Haute-Assemblée a renvoyé à la Commission le projet de loi sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles.

Ce renvoi ayant été fait sans indication ni suggestion nouvelle, et le projet n'ayant été l'objet du dépôt d'aucun amendement, M. DORMANN a demandé à la Commission de se prononcer à nouveau sur le principe des conventions collectives du travail dans l'agriculture.

La Commission s'est prononcée, à nouveau à une forte majorité, sous réserve que soit maintenu, comme dans le rapport de M. DORMANN, le respect des usages locaux, la non-application à la culture familiale et l'organisation strictement professionnelle des relations entre employeurs et employés.

Elle a autorisé M. DORMANN à déposer un rapport supplémentaire qui apporte quelques modifications de détail au rapport n°400 déposé le 30 juin 1937.

Conventions collectives de vente. - M. Victor BORET, après avoir exposé les grandes lignes de son projet de rapport sur les conventions collectives de vente, a déclaré que : 1°) l'insuffisance d'organisation professionnelle, tant des producteurs que des acheteurs, fait que l'application du projet gouvernemental doit être limitée, du moins au début, aux seuls produits véritablement homogènes et entièrement comparables; 2°) des modifications doivent être apportées au texte en vue de rendre la loi réellement opérante et d'éviter qu'elle ne soit vexatoire; 3°) les intéressés sont invités à nouveau à faire connaître leurs objections tout comme leurs raisons d'approbation au texte en discussion.

Sur la proposition de son président, la Commission a été unanime à féliciter M. Victor BORET du remarquable travail qu'il avait préparé et elle a décidé de continuer dans ses prochaines séances l'examen de ce rapport.

Halles Centrales de Paris. - La Commission a ensuite entendu les représentants de la Confédération nationale de la fleur coupée, des fédérations agricoles et horticoles des Alpes-Maritimes et du Var et de la chambre syndicale des fleuristes de Paris, sur la proposition de loi tendant à la réorganisation des Halles Centrales de Paris.

Elle entendra mercredi prochain les représentants des autres organisations des producteurs agricoles.

Fièvre aphteuse. - Sur la proposition de M. BEAUMONT, la Commission a décidé d'appeler l'attention du ministre de l'agriculture sur la nécessité et l'urgence de prendre les dispositions nécessaires pour faire pratiquer de façon rationnelle et généralisée l'hémo-prévention en matière de fièvre-aphteuse pour limiter les dégâts de l'épidémie actuelle.

Propriété culturelle. - A une question de M. Auguste POTIE relative au projet de loi sur la propriété culturelle, le Président a exposé que la Commission de l'agriculture était prête à examiner cet important projet.

COMMUNIQUE

Le 8 Décembre 1937

La COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la Présidence de M. Marcel DONON.

HALLES CENTRALES DE PARIS.

Sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à la réorganisation du marché des Halles Centrales de Paris, dont la Commission de l'Agriculture est saisie pour avis, elle a entendu :

D'une part : MM. DECAULT et Du RETAY, Président et Secrétaire Général de la Confédération Générale des producteurs de fruits et légumes,

MM. MOITY, Secrétaire Général de la Confédération générale du lait,

ROUY, Secrétaire de la Confédération des producteurs de viande,

LUCAS, Secrétaire de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture,
et d'autre part :

MM. LECOLIER, Président de l'Union des producteurs horticoles de la Région Parisienne,

LELLIEUX, Président du Syndicat horticole de la Région Parisienne,

MASSONNEAU, Président du Syndicat des bulbiculteurs,
et AUTRAN, Président de la Fédération des grossistes en fleurs naturelles.

REBOISEMENT DES TERRAINS INCULTES.

La Commission a adopté les conclusions du rapport de M. de MONTI de REZE sur le projet de loi tendant au reboisement des terrains incultes.

Sur ce point, M. CASSEZ rappelle que le ~~2 juillet 1931~~ ^{16 juillet 1932} le Sénat a adopté une proposition de loi, qu'il avait eu l'honneur de déposer avec plusieurs de ses Collègues et qui permettait aux communes de bénéficier du crédit agricole à long terme pour l'exécution de travaux de boisement et de reboisement.

La Commission souhaite que cette proposition de loi vienne prochainement en discussion devant la Chambre des Députés.

POLICE DE LA CHASSE.

Elle a adopté également le rapport de M. de MONTI de REZE sur le projet de loi modifiant certains articles de la loi de 1844 sur la police de la chasse.

Réunion du 15 décembre 1937

Présents : mm. Marcel Donon, Joseph Faure, Beaumont, Borgeot, J. Bénist, Turbat, Marcel Michel, Dauzier, Guillemot, de Mont de Rez, Joss, Retoul, Manso, Laviine, Vasseux, Dommann, Neuville, d'Harcourt, Patizel, Dauvion
Excusé - M. Auguste Polu

Le 15 Décembre 1937

La COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

Halles Centrales de Paris.- M. BEAUMONT a donné connaissance de la nouvelle rédaction du rapport présenté par M. MAULION au nom de la Commission d'Administration sur la proposition de loi tendant à la réorganisation des Halles Centrales de Paris.

M. BEAUMONT a constaté que la nouvelle rédaction du rapport donnait satisfaction sur un grand nombre de points aux suggestions présentées par la Commission de l'Agriculture, et dans ces conditions, il retirera la plupart des amendements qu'il avait déposés.

Statut viticole.- La Commission a chargé M. REBOUL de rédiger un rapport favorable au projet de loi adopté le 15 décembre 1937 par la Chambre des Députés, tendant à modifier l'article 75 du statut viticole sur le chiffre des disponibilités à partir duquel il y a lieu de recourir à la distillation obligatoire d'une partie de la récolte.

Conventions collectives de vente.- M. Victor BORET continuant l'exposé général de son rapport sur le projet de loi relatif aux conventions collectives de vente des produits agricoles, a exposé le problème de la fixation des prix et montré les difficultés d'application d'une mesure générale applicable à tout le territoire pour tous les produits.

Il a déclaré qu'il présentera lors de l'examen des articles qui commencera mercredi prochain, les raisons des modifications qu'il propose d'apporter au texte voté par la Chambre.

31

MERCREDI 22 DECEMBRE 1937

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Lecture du rapport de M. BORGEOT sur la proposition de résolution NERON tendant à inviter le Gouvernement à proposer d'urgence au Parlement le vote des crédits nécessaires pour venir en aide aux petits cultivateurs ruinés par l'épidémie actuelle de fièvre aphteuse, etc. (n°533 - année 1937).

II - Examen de certaines dispositions budgétaires concernant l'agriculture :

Art. 4 quinzième de la loi de Finances (taxe à la mouture)
Chap. 23 du Budget de l'Agriculture (Laboratoire National)

III - Suite de l'examen du rapport de M. Victor BORET sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à régler les rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels, par la conclusion de conventions collectives fixant les conditions

Le 22 Décembre 1937

La COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

I - Fièvre aphteuse. - Elle a examiné la proposition de résolution de M. NERON sur l'épidémie actuelle de fièvre aphteuse et a approuvé le rapport de M. BORGEOT qui conclut au vote des crédits nécessaires, 1^o) pour indemniser les petits cultivateurs ruinés par l'épidémie actuelle; 2^o) pour entreprendre la lutte contre la fièvre aphteuse, notamment par la pratique rationnelle de l'hémo-prévention, par la réorganisation du Laboratoire National vétérinaire, par le contrôle sanitaire des importations de bétail et par la dotation des ports et des marchés de transit et d'importation, en moyens efficaces de surveillance et de désinfection; enfin par l'encouragement à l'assurance mutuelle et à la réassurance contre la mortalité du bétail par suite de maladies contagieuses.

II - Questions budgétaires. - La Commission a décidé d'intervenir dans la discussion du budget de 1938, notamment :

- a) pour diminuer d'1 franc, à titre indicatif le crédit du chapitre 23 du Ministère de l'Agriculture (Laboratoire National vétérinaire), en vue d'une majoration importante de ce crédit;
- b) pour reprendre le crédit voté par la Chambre au chapitre 98 (indemnités pour pertes subies par suite de fièvre aphteuse);
- c) pour reprendre le crédit voté par la Chambre au chapitre 11 (personnel des Ecoles d'Agriculture);
- d) pour soutenir les disjonctions prononcées par la Commission des finances des articles de la loi de Finances : 4 quinzième (taxe à la mouture) et 4 bis (taxe à l'exportation sur les peaux brutes);
- e) pour maintenir l'article 46 ter B de la loi de Finances (création de 90 postes de professeurs d'Agriculture) (payés sur fonds de concours);
- f) pour proroger jusqu'à fin 1938 l'article 2 de la loi du 24 mars 1936 (amortissement différé des prêts du Crédit agricole);
- g) pour demander au Sénat d'adopter une modification de l'impôt sur les bénéfices agricoles, une majoration du prix d'achat des alcools hors contingent et l'ouverture d'une nouvelle tranche d'avances remboursables pour l'électrification des campagnes.

Elle a décidé en outre d'entendre Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur son projet de réorganisation des services de son Département et la création d'une Direction des Services Economiques.

III - Conventions collectives de vente. - En raison de l'urgence des questions traitées dans la séance de ce jour, la Commission a décidé de reprendre le 19 janvier le rapport de M. Victor BORET sur les conventions collectives de vente des produits agricoles et d'en poursuivre alors la discussion sans désemparer.

Réunion du 15 décembre 1937

Présents : mm. Marcel Donon, Joseph Faure, Beaumont, Bugeot, J. Benoist, Turbat, Marcel Michel, Dauzier, Guillemot, de Mati de Reze, Gros, Reboul, Mano, Lavielle, Vasseux, Donnmann, Neuville, d'Harcourt, Patizel, Daincourt

Excusé - M. Auguste Polu

Le 15 Décembre 1937

La COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

Halles Centrales de Paris. - M. BEAUMONT a donné connaissance de la nouvelle rédaction du rapport présenté par M. MAULION au nom de la Commission d'Administration sur la proposition de loi tendant à la réorganisation des Halles Centrales de Paris.

M. BEAUMONT a constaté que la nouvelle rédaction du rapport donnait satisfaction sur un grand nombre de points aux suggestions présentées par la Commission de l'Agriculture, et dans ces conditions, il retirera la plupart des amendements qu'il avait déposés.

Statut viticole. - La Commission a chargé M. REBOUL de rédiger un rapport favorable au projet de loi adopté le 15 décembre 1937 par la Chambre des Députés, tendant à modifier l'article 75 du statut viticole sur le chiffre des disponibilités à partir duquel il y a lieu de recourir à la distillation obligatoire d'une partie de la récolte.

Conventions collectives de vente. - M. Victor BORET continuant l'exposé général de son rapport sur le projet de loi relatif aux conventions collectives de vente des produits agricoles, a exposé le problème de la fixation des prix et montré les difficultés d'application d'une mesure générale applicable à tout le territoire pour tous les produits.

Il a déclaré qu'il présentera lors de l'examen des articles qui commencera mercredi prochain, les raisons des modifications qu'il propose d'apporter au texte voté par la Chambre.

31

MERCREDI 22 DECEMBRE 1937

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Lecture du rapport de M. BORGEOT sur la proposition de résolution NERON tendant à inviter le Gouvernement à proposer d'urgence au Parlement le vote des crédits nécessaires pour venir en aide aux petits cultivateurs ruinés par l'épizootie actuelle de fièvre aphituseuse, etc. (n°533 - année 1937).
- II - Examen de certaines dispositions budgétaires concernant l'agriculture :
Art. 4 quinzième de la loi de Finances (taxe à la mouture)
Chap.23 du Budget de l'Agriculture (Laboratoire National)
- III - Suite de l'examen du rapport de M. Victor BORET sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à régler les rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels, par la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente de produits agricoles, pour une tranche de production.
-(Nos 88 et 480 - année 1937).
- IV - Désignation de rapporteurs.
- V - Questions diverses.

Péseurs: MM. Manu Dauv, Jules Fauve, Cibedauve, Turbat, Léon Roy, Peine, Patigel, Fullennet, Mando, Juaret, Fore, Duranville, Barlier, Vasseux, Nauville, Dauvou, Beaumont, Borgeot, de Mont de Rezé, Domman, J. Jacqy, J. Beurist, Canez, Lanivue, Véni Boret.

EXCEPTIONNELLEMENT AUJOURD'HUI 27 DECEMBRE 1937

à 14 HEURES 15

LOCAL DU 1er BUREAU

ORDRE DU JOUR :

- Audition du Ministre de l'Agriculture sur le projet de réorganisation des services de l'Administration centrale de son Département.

33

JEUDI 30 DECEMBRE 1937

à 14 HEURES 30

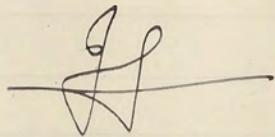
SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Examen de la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à compléter les dispositions du décret-loi du 30 juillet 1935 sur les appellations d'origine contrôlées.
- II - Questions budgétaires.
- III - Affaires diverses.

Priseurs : MM. Marcel Dauv, Brigeot, Jules Faure, Turbat, Eugène Roy, Sezn, de Mont de Rez, Guillemot, Pore, Delloume, Retord, Damecourt, J.-Jacques.

- M. le Priseur rappelle que le budget est actuellement à l'examen de la Commission des Finances - on y renvoie demain dans la matinée pour examiner les questions budgétaires intéressant l'agriculture.
- M. Retord lit son rapport sur la fonction de l'adjudication pour la Chambre des Députés, tendant à compléter les dispositions du décret-loi du 30 juillet 1935 sur les appellations d'origine contrôlées - Adopté
- M. Sezn appelle l'attention de la Commission sur la fonction à la production, voté par la Chambre - la Ch. voterait cette disposition lors de la discussion en séance publique



Le 19 Janvier 1938

La COMMISSION de l' AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

I - Contingent des sucres coloniaux.-

M. MARCEL DONON a appelé l'attention de la Commission sur une décision prise par le ministre des colonies de laisser entrer en France, sans limite, les sucres provenant de nos possessions d'outre-mer.

Cette mesure risque de compromettre la production métropolitaine qui s'est imposé un sévère contingentement.

Considérant la nécessité d'établir un accord entre les planteurs français et les planteurs coloniaux, M. Marcel DONON a demandé à la Commission des Douanes son approbation à l'organisation d'une conférence présidée par le Ministre de l'Agriculture assisté du Ministre des Colonies, ayant pour objet de fixer une part équitable à chacune des productions.

La Commission a été unanime à se ranger à l'avis de son Président.

II - Fièvre aphteuse.- Sur la demande de M. le Comte d'HARCOURT la Commission a décidé de demander au Sénat d'inscrire prochainement à son ordre du jour la discussion du rapport de M. BORGEOT sur les mesures à prendre d'urgence en vue notamment d'organiser le contrôle sanitaire des importations.

III - Sur la demande de M. NEUVILLE, rapporteur pour avis de cette question, la Commission a chargé son Président de bien vouloir intervenir auprès de M. le Président de la Commission des Finances en vue de hâter l'examen du projet de loi tendant à créer un fonds de compensation des plantes à parfum.

IV - Désignation de rapporteurs :

Proposition de loi sur la délimitation de la noix de Grenoble :
M. NEUVILLE.
Proposition de résolution sur la Caisse des Calamités agricoles :
M. BORGEOT.

V - Conventions collectives.-

La Commission a décidé de consacrer sa prochaine séance à l'examen du dispositif du rapport de M. Victor BORET sur le projet de loi relatif aux conventions collectives de vente des produits agricoles.

La Questure du Sénat a l'honneur de vous informer
que la COMMISSION DE L'AGRICULTURE, dont vous êtes Membre,
se réunira le

MERCREDI 26 JANVIER 1938

A QUATORZE HEURES TRENTE

SALLE JULES MELINE

- à l'effet de se constituer.

Membres: MM. Marcel Dauv, Beaumont, Jules Faure, Bugeot
Delwonne, Fustamille, Léon, Manos, Calmel, Leconte,
d'Harcourt, Canet, Dornauer, Gros, Harut, Dauvour,
V. Boret, Léon Roy, Dauzat, C. Rétoré, Neuville, Vasseur, Juch.

Réunion du 2 février 1938

Présents: MM. Beaumont, Jules Berrist, Lucien Ruy, Fustanille, C. Réon, Sens, Joseph Faure, Mando, Dornam, Cassez, d'Hancourt, Lecourtier, Barlier, Lavielle, Dauzé, Latzel, Borgeot, Delhoume, Némille, Vasseux, Damour, J. Jacquot, Gros, de Marti de Rizé, Foré, Harenst
excusés: MM. Marcel Duran et Victor Borel
Présidence de M. Beaumont -

37

MERCREDI 9 FEVRIER 1938

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Suite de l'examen du rapport de M. VICTOR BORET sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à régler les rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels, par la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente de produits agricoles, pour une tranche de production (Nos 88 et 480, année 1937).

II - ~~Désignation~~

LA COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie le 9 février 1938, sous la présidence de M. Marcel DONON.

Conventions collectives. - Elle a poursuivi la discussion du rapport de M. Victor BORET sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif aux conventions collectives de vente des produits agricoles.

La section I (accords interprofessionnels libres) ayant été adoptée au cours d'une des séances précédentes, la Commission a donné son adhésion aux sections II (durée des accords) et III (adhésions à l'accord).

Sur la section IV (extension obligatoire d'un accord libre) après avoir entendu le Président, le Rapporteur et M.M. NEUVILLE, le Comte d'HARCOURT, Jean JACQUY, MANDO, HARENT, DAMECOUR, DORMANN, BEAUMONT, BORGEOT et de MONTI DE REZE, la Commission a adopté le principe de l'extension obligatoire sous réserve que soient maintenues les modifications apportées par M. BORET au texte voté par la Chambre des députés, notamment l'avis conforme des chambres d'Agriculture et de Commerce intéressées.

La section V (organisation obligatoire des rapports entre producteurs agricoles et commerçants ou industriels) a été adoptée sous les mêmes réserves.

La section VI (dispositions générales) entièrement nouvelle a été adoptée à l'unanimité.

La Commission a autorisé M. Victor BORET à faire distribuer son rapport et M. Marcel DONON l'a félicité, au nom de ses collègues, pour le très-intéressant travail qu'il avait fourni, l'étude scrupuleuse à laquelle il s'était livré sur l'importante question des conventions collectives et la façon remarquable dont il avait présenté son rapport.

Elle a émis le voeu que les Commissions de Législation et des Finances veuillent bien se saisir de ce projet de loi pour donner au Sénat leur avis sur les questions qui y sont traitées et pour lesquelles elles sont particulièrement compétentes.

OFFICE DU BLE. - M. BORGEOT a présenté un certain nombre d'observations relatives au fonctionnement de l'office du blé. Sur la proposition de M. Marcel DONON, la Commission a décidé d'appeler instamment l'attention du Ministre de l'Agriculture :

1^o) sur la nécessité d'abroger ou de modifier d'urgence le décret fixant les conditions de paiement du blé par les coopératives, décret qui a été pris sans consultation du Conseil central de l'Office du Blé;

2^o) sur l'utilité que présenterait la simplification des formalités imposées de plus en plus aux coopératives du blé et qui tendent à supprimer totalement le caractère professionnel de celles-ci. Les coopératives doivent être soumises au contrôle de l'Office, mais sous ce contrôle indispensable, l'Etat doit leur laisser toute liberté de vendre dans les meilleures conditions le blé de leurs adhérents.

MERCREDI 23 FEVRIER 1938

A QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Communication de M. Patizel sur les conditions de fonctionnement de l'Office du Blé et notamment sur le décret du 13 janvier 1938 relatif au mode de règlement des ventes effectuées aux meuniers par les coopératives du blé et organismes assimilés ,
- 2 - Discussion du rapport de M. Borgeot sur la proposition de résolution de M. Ulysse Fabre tendant à réorganiser la Caisse nationale des Calamités agricoles et à assurer les ressources nécessaires à son fonctionnement (n° 591 . an 1937) ,
- 3 - Discussion du rapport de M. de Monti de Rézé sur :
 - 1°- la proposition de loi de M. COURNAULT, tendant à modifier la loi du 20 juillet 1927, modifiée par celle du 12 mars 1937, portant obligation de colorer artificiellement les semences de trèfle violet, luzerne, trèfle incarnat, importées en France, en étendant cette obligation à l'importation des semences de minette (lupuline) (N°402 - année 1937)
 - 2°- la proposition de loi de M. Leblanc tendant à compléter la loi du 20 juillet 1927, modifiée par celle du 12 mars 1937, portant obligation de colorer artificiellement les semences de trèfle violet, luzerne, trèfle incarnat, importées en France , en étendant cette obligation aux graines de ray-grass provenant de l'étranger (n° 35 - année 1938)
- 4 - Désignation du rapporteur du projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à l'exercice de la médecine vétérinaire (n° 75 - année 1938)
- 5 - Examen de l'état des travaux de la commission
- 6 - Questions diverses .

Prisens : MM. Marcel Dauvillier, Borgeot, Beaumont, Fuméville, Delhaize, Vasseux, Patizel, Mando, Dorvigne, Vézille, Cassay, Damour, Colledanne, Lecourtier, V. Borel
Excusé : M. de Monti de Rézé.

- M Patizel explique l'origine de l'Office du Blé à la lecture du décret communiqué de la Caisse nationale du 13 janvier 1938 sur le paiement courant des blés aux coopératives. Il indique que ce décret a été pris en concert avec le Conseil central de l'Office, et que il est conforme à la loi du 15 avril 1936 qui oblige les coopératives à payer complaisamment 75% des graines - Mais il ajoute que les meuniers mirent une campagne pour obtenir des délais de paiement, et il ajoute que la Caisse n'y a pas accorde. Sur la deuxième partie du même communiqué, M. Patizel déclare que ce n'est pas l'Etat qui administre l'Office, mais le Conseil d'Administration et que les coopératives sont tenues de vendre au prix fixé par l'Office, dans les limites déterminées par la loi -
- Sur le financement de la révolte, M. Patizel explique qu'il signe

39

avec l'aide de la Caisse Nationale de Crédit agricole qui fournit aux coopératives.

En 1956-57, premier année de fonctionnement de l'Office, celui-ci a remboursé pour 4 milliards de francs d'orals ; il en reste une partie de 7 à 8 milliards, dont les $\frac{4}{5}$ financement des coopératives qui ont consenti de trop longs délais aux meuniers.

Il faut donc être très prudent et effectuer un contrôle sur les coopératives :

- 1/ afin que le producteur touche ce qui lui est dû, y compris le fonds d'ajustage
 - 2/ pour respecter le règlement des Céréales
 - 3/ pour assurer la répartition vers les régions déficitaires, par le contingentement des ventes
 - 4/ pour compenser les pertes subies par la Caisse de Garantie
- Dans le règlement de la loi du 1933, les coopératives ne suffisent pas car elles, maintenant, sont devenues une période d'économie dirigée, il n'y a plus donc de diriger les coopératives
- M. Jules Bœuf a pris la parole pour le Comité d'Administration et il a demandé à spécifier que le paiement coûtaient s'entendait dans un délai de 10 à 20 jours. - Il est dans quel il ya lieu de faire une déclaration auprès du Ministre, pour lui montrer que le sentiment de la Caisse n'est pas opposé à l'Office du Blé.

M. Borgeot - rappelle que les critères de la Caisse ~~ne sont pas~~ n'ont pas pour objectif de combattre l'Office, mais de contraindre au meilleur fonctionnement. Il estime que le paiement coûtaient doit être pris également aux coopératives, beaucoup de plus et de longs meuniers étant dans l'impossibilité de payer complètement, il faut un délai d'un mois 10 jours + 10 jours pour le transport. Pour que l'Office fonctionne normalement, il est important que les coopératives gardent un certain degré de flexibilité et qu'elles conservent une disponibilité.

M. Bugeot n'est pas opposé au contrôle, mais il critique le système actuel de contrôle qui soumet les coopératives à une paperasserie qu'il décrit comme de drame ; ce système permet à celles-ci de漏er toute activité aux plus petits et moyens coopératives au profit des plus gros qui à force d'abuser les petits coopératives par les grandes surfaces qu'il sera plus facile de contrôler la main pour transformer le régime professionnel en un régime étatique.

M. Camy est du même avis et il tient pour la cause de cette législation coopérative déjà un contrôle très utile sur les coopératives. M. Gouraud condamne en conséquence la Commission et conseille

Nous n'recognaissons pas l'office, mais c'est un avantage non pas pour l'office, mais pour l'agriculture, et c'est pour le malheur que de proposer un certain nombre d'arbitrages dans son fonctionnement.

M. Léon est nommé membre de la Commission d'amortissement des récoltes en remplacement de M. Eug. Roux.

Communiqué à la Presse : 23 février 1938

La COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

I - OFFICE DU BLÉ -

Elle a poursuivi l'examen des conditions de fonctionnement de l'Office du blé.

Dans une déclaration préalable, M. le Président a tenu à affirmer avec force que la Commission est unanime à reconnaître les bienfaits de l'Office qui supprime la spéculation, place tous les cultivateurs sur un pied d'égalité et assure la pratique régulière du prix légal. Il a précisé que les décisions prises par la Commission dans sa précédente réunion, loin de combattre le principe de l'Office, avaient seulement pour objet d'en améliorer le fonctionnement par une simplification des formalités statistiques imposées aux coopératives et surtout par la modification du décret du 13 janvier 1938 qui a imposé aux coopératives des conditions de paiement trop draconiennes qui risqueraient de rendre plus difficile l'écoulement des blés.

Elle a entendu un exposé détaillé de M. PATIZEL sur le fonctionnement de l'Office National Interprofessionnel du Blé, sur les raisons qui ont motivé la publication du décret du 13 janvier et sur la nécessité du contrôle exercé à la fois dans l'intérêt des producteurs et des coopératives et en vue d'assurer le rythme régulier des livraisons ainsi que la répartition entre les différentes régions, conformément à la loi.

MM. J. BENOIST et Marcel DONON ont parlé dans le même sens, et la Commission a été unanime à féliciter M. PATIZEL des efforts réalisés par l'Office pour appliquer, dans les meilleures conditions, la loi du 15 août 1936.

M. BORGEOT a renouvelé ensuite les observations qu'il avait présentées lors de la précédente séance : il a fait remarquer que le paiement comptant défavorisait les petites et les moyennes coopératives dont les clients pouvaient rarement se plier aux dispositions du décret du 13 janvier et il a critiqué la paperasserie exigée des coopératives, estimant que des renseignements globaux fournis mensuellement devraient suffire à l'Office pour l'établissement de ses statistiques, mais il s'est déclaré très partisan du contrôle exercé par l'Office à condition que ce contrôle n'eût pas pour effet d'enlever aux coopératives toute responsabilité de gestion, ni de supprimer totalement leur activité au profit du commerce ou des coopératives plus importantes. M. Neuville s'est associé à ces déclarations.

Après avoir entendu sur le même sujet M. CASSEZ qui a insisté sur le contrôle qui doit assurer la discipline du marché du blé et M. MANDO sur la question du bon-pain, la Commission a conclu en appelant l'attention du Ministre de l'Agriculture sur la nécessité d'apporter d'urgence au décret du 13 janvier, les modifications proposées par le Conseil d'administration de l'Office dans sa séance du 4 février 1938.

II - CAISSE DES CALAMITES AGRICOLES -

M. BORGEOT a fait un premier exposé de la proposition de résolution de M. ELYSSE FABRE tendant à réorganiser la Caisse Nationale des Calamités agricoles. Il compte présenter son rapport définitif à la séance de mercredi prochain.

III - CONCILIATION ET ARBITRAGE -

M. DORMANN a été désigné comme Rapporteur pour avis du projet de loi, adopté par la Ch. des Députés, sur les procédures de conciliation et d'arbitrage (N° 96 - 1938). Il présentera son avis à la Commission vendredi prochain.

41

VENDREDI 25 FEVRIER 1938

à QUATORZE HEURES TRENTÉ

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Examen des amendements présentés par M. CASSEZ au nom de la Commission de l'Agriculture sur le projet de loi, ayant pour objet de modifier la loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (n° 15 -année 1928 et N° 363 - année 1935).
- II - Discussion de l'avis de M. DORMANN sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, sur les procédures de conciliation et d'arbitrage. (n°96-1938).
- III - Questions diverses.

Priseurs : MM. Marcel Dauv, Furtadelle, Eug. Rey, Seuré, L. Rambaud, Manso, Huret, Goré, Vasseur, d'Hencourt, Dormann, Delhume, Canez, Gros, Beaumont, M. Marié de Rezé, V. Brot
Excusé : M. Breyer

Le 25 Février 1938

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

Procédures de conciliation et d'arbitrage.-

M. DORMANN, rapporteur pour avis, a constaté avec satisfaction que dans son rapport établi au nom de la Commission du Commerce, M. JACQUIER avait écarté l'agriculture de l'application de la loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage.

M. le Président a estimé que, dans ces conditions, la Commission de l'Agriculture n'aura pas à intervenir dans la discussion du projet; cependant il demandera au Sénat l'inscription prochaine à son ordre du jour, du rapport de M. DORMANN sur les conventions collectives du travail dans l'agriculture, afin que les ouvriers agricoles bénéficient d'un statut analogue aux ouvriers du commerce et de l'industrie, mais adapté aux conditions spéciales des exploitations agricoles.

Accidents du travail.-

M. CASSEZ, rapporteur pour avis du projet de loi modifiant la loi du 9 avril 1898 a rappelé que la législation des accidents du travail a été étendue à l'agriculture par les lois des 15 décembre 1922 et 30 avril 1926, en tenant compte de la situation spéciale du travail dans les entreprises agricoles. Ces deux lois ayant donné entière satisfaction aux employeurs et aux employés, il y a lieu de continuer à maintenir, en faveur de l'agriculture, une législation spéciale.

Dans ces conditions, M. CASSEZ est chargé de présenter, au nom de la Commission, un amendement à l'article premier tenant compte, pour l'agriculture, de l'application des lois de 1922 et de 1926.

CE SOIR LUNDI 28 FEVRIER 1938

à 21 HEURES 30

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- Examen du projet sur la conciliation et l'arbitrage, retour de la Chambre.

MERCREDI 2 MARS 1938

à QUINZE HEURES

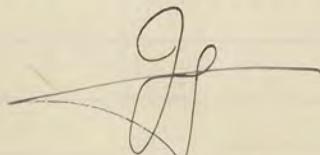
SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR.-

- 1 - Suite de l'examen des amendements au projet de loi adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de modifier la loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail. (n° 363, année 1935 et annexes)
- 2 - Discussion du rapport de M. BORGEOT sur la proposition de résolution de M. ULYSSE FABRE tendant à réorganiser la Caisse nationale des Calamités agricoles et à assurer les ressources nécessaires à son fonctionnement. (n° 591, an. 1937)
- 3 - Discussion des rapports de M. de MONTI de REZÉ sur:
 - 1°- la proposition de loi de M. COURNAULT, tendant à modifier la loi du 20 juillet 1927, modifiée par celle du 12 mars 1937, portant obligation de colorer artificiellement les semences de trèfle violet, luzerne, trèfle incarnat, importées en France, en étendant cette obligation à l'importation des semences de minette (lupuline) (n° 402 - année 1937)
 - 2°- la proposition de loi de M. LEBLANC tendant à compléter la loi du 20 juillet 1927, modifiée par celle du 12 mars 1937, portant obligation de colorer artificiellement les semences de trèfle violet, luzerne, trèfle incarnat, importées en France, en étendant cette obligation aux graines de ray-grass provenant de l'étranger (n° 35 - année 1938)
- 4 - Discussion du rapport de M. NEUVILLE sur la proposition de loi de M. Léon PERRIER sur la délimitation de la noix de Grenoble (n° 5 année 1938)
- 5 - Désignation de rapporteurs.
- 6 - Examen de l'état des travaux de la Commission.
- 7 - Questions diverses.

- Le rapport de M. de Monti de Rezé est remis à plus tard
 - La Comm^e adopte les amendements proposés par M. Camus au sujet de la loi sur les accidents du travail -

- Pas de communiqué à la Presse



Résumé du 3 mars 1938

$\approx 10^4$

I^o - MARDI 8 MARS 1938
à QUATORZE HEURES TRENTE
SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

Echange de vues sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur les conventions collectives du travail en agriculture (n° 42 année 1938) et éventuellement examen des amendements. (M. DORMANN, Rapporteur)

2^o - MERCREDI 9 MARS 1938
à QUINZE HEURES
SALLE JULES MELINE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Discussion du rapport de M. BORGEOT sur la proposition de résolution de M. ULYSSE FABRE tendant à réorganiser la Caisse nationale des calamités agricoles et à assurer les ressources nécessaires à son fonctionnement.
(n° 591 an. 1937)
- 2 - Discussion des rapports de M. de MONTI de REZÉ sur:
1^o- la proposition de loi de M. COURNAULT, tendant à modifier la loi du 20 juillet 1927, modifiée par celle du 12 mars 1937, portant obligation de colorer artificiellement les semences de trèfle violet, luzerne, trèfle incarnat, importées en France, en étendant cette obligation à l'importation des semences de minette (lupuline)
(n° 402 - année 1937)
- 2^o- la proposition de loi de M. LEBLANC tendant à compléter la loi du 20 juillet 1927, modifiée par celle du 12 mars 1937, portant obligation de colorer artificiellement les semences de trèfle violet, luzerne, trèfle incarnat, importées en France, en étendant cette obligation aux graines de ray-grass provenant de l'étranger
(n° 35 - année 1938)
- 3 - Discussion du rapport de M. NEUVILLE sur la proposition de loi de M. Léon PERRIER sur la délimitation de la noix de Grenoble (N° 5 année 1938).

Communiqué à la Presse -

9 Mars 1938

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la Présidence de M. Marcel DONON.

I - CONVENTIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL EN AGRICULTURE.

M. le Président a rappelé que dans sa séance d'hier, le Sénat a renvoyé à la Commission, l'article Ier du projet de loi en donnant à ce renvoi le sens de son opposition à la création d'une commission mixte nationale chargée de la rédaction des conventions collectives au cas où des contestations s'élèveraient entre employeurs et employés, pour l'interprétation des lois sociales applicables à l'agriculture

M. DORMANN a exposé que la Commission ne voyait aucun inconvénient à supprimer la Commission nationale dont les attributions peuvent être confiées aux Commissions départementales.

Il a préparé une nouvelle rédaction dans ce sens et pour plus de clarté il a modifié la classification des articles qu'il a répartis en 4 titres:

Titre Ier - Conventions collectives libres
Titre II - Procédure d'extension obligatoire
Titre III - Procédure d'arbitrage
Titre IV - Dispositions générales.

Après avoir entendu MM. DAMECOUR, Victor BORET, Jacques BENOIST, JACQUY et NEUVILLE la Commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

II - CAISSE DES CALAMITÉS AGRICOLES.

La Commission a adopté le rapport de M. BORGEOT sur la proposition de M. ULYSSE FABRE tendant à réorganiser la Caisse Nationale des calamités agricoles.

III - NOIX DE GRENOBLE

Elle a adopté également le rapport de M. NEUVILLE sur la proposition de loi de M. Léon PERRIER sur la délimitation de la noix de Grenoble.

IV - COLORATION DES GRAINS DE MINETTE (lupuline)

Elle a adopté enfin le rapport de M. de MONTI de REZE sur la proposition de loi de M. COURNAULT tendant à la coloration des grains de minette provenant de l'étranger.

Lors de la prochaine séance, M. de MONTI de REZE fera un exposé sur la proposition de loi de M. LEBLANC, tendant à la coloration des graines de ray-grass provenant de l'étranger.

JEUDI 17 MARS 1938

A SEIZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à l'exercice de la médecine vétérinaire (N° 75 - année 1938) - M. BORGEOT, Rapporteur.
- II - Examen de la proposition de loi de M. LEBLANC sur la coloration des graines de ray-grass importées (N° 35 - année 1938) - M. de MONTI DE REZE, Rapporteur.
- III - Questions diverses.

N.B. - La réunion prévue pour le Mercredi 16 Mars, à quinze heures, n'aura pas lieu ; elle est remplacée par la réunion faisant l'objet de la présente convocation.

Le 17 Mars 1938

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE
s'est réunie sous la présidence de M. MARCEL DONON.

Exercice de la médecine vétérinaire.-

Elle a adopté le rapport présenté par M. BORGEOT sur le projet de loi règlementant l'exercice de la médecine vétérinaire et dont les conclusions tendent à l'adoption du texte voté par la Chambre des Députés.

49

MERCREDI 23 MARS 1938

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Examen de l'Etat des travaux de la Commission.
- II - Eventuellement, échange de vues sur la suite de la discussion du rapport de M. DORMANN sur les conventions collectives du travail dans l'Agriculture.

MERCREDI 6 AVRIL 1938

à QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Proposition de loi de M. G. PERNOT tendant à abroger : 1^o le décret du 8 août 1935 portant réduction de 10 % du montant du prix des baux à ferme; 2^o le décret du 16 juillet 1935 portant réduction de 10 % du montant des intérêts des dettes hypothécaires; 3^o le décret du 8 août 1935 portant réduction de 10 % de certaines créances privilégiées (Nos 34 et 94 - année 1938)
- M. BORGEOIS, rapporteur pour avis.
- II - Proposition de loi de M. LEBLANC sur la coloration obligatoire des graines de ray-grass provenant de l'étranger (n°35 - année 1938) - M. DE MONTI DE REZE, rapporteur.
- III - Proposition de loi de M. CASSEZ tendant à modifier et à compléter la législation des assurances sociales en matière agricole (n°532 année 1937 et n° 202 année 1938).
- M. CASSEZ, rapporteur pour avis.
- IV - Désignation de rapporteurs.
- V - Questions diverses.

COMMUNIQUE

Le 6 Avril 1938

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la Présidence de M. Marcel DONON.

- I - CONTINGENTS AGRICOLES. - Sur la proposition de MM. Marcel DONON et DORMANN, la Commission a protesté contre le récent décret pris par le Ministre du Commerce accordant un nouveau contingent d'importation de 20.000 quintaux de haricots secs. Elle a décidé d'appeler l'attention des Ministres du Commerce et de l'Agriculture sur l'existence de grosses disponibilités en haricots secs dans de nombreux départements notamment dans l'Ile de France et de leur demander de ne délivrer aucune licence avant que ces réserves soient épuisées.
- II - PRIX DES BAUX A FERME. - Elle a adopté les conclusions du rapport de M. BORGEOT sur la proposition de loi de M. PERNOD tendant à abroger les décrets-lois de 1935 portant réduction de 10 % sur les baux à ferme sur les dettes hypothécaires et certaines créances privilégiées.
- III - COLORATION DES GRAINES DE RAY GRASS - Elle a approuvé le rapport de M. de MONTI de REZE sur la proposition de loi de M. LEBLANC tendant à la coloration obligatoire des graines de ray-grass provenant de l'étranger de façon à favoriser la vente des semences françaises.
- IV - REGIME DES ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES - M. CASSEZ a présenté un avis sur la proposition de loi qu'il avait déposée tendant à compléter la législation des assurances sociales en agriculture - Adopté.
- V - MAIN D'OEUVRE AGRICOLE - Etant données les conditions atmosphériques favorables à la végétation la Commission a chargé son Président d'intervenir auprès du Ministre du Travail pour lui signaler l'urgence de procurer aux cultivateurs la main d'œuvre agricole permanente et saisonnière, notamment celle spécialisée dans les travaux betteraviers
- VI - PROJETS FINANCIERS. - Sur la demande de M. Victor BORET, la Commission a décidé de se réunir Vendredi, avant la séance publique, pour un échange de vues sur les projets financiers du Gouvernement en ce qui concerne leurs répercussions possibles sur l'économie agricole.

VENDREDI 8 AVRIL 1938

à QUATORZE HEURES TRENTE.

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR.-

- Echange de vues sur les projets financiers du Gouvernement en ce qui concerne leurs répercussions sur l'économie agricole.

Présents: M. Marcel Dumas, Marcel Michel, Delhomme, Mauds, Lecointe, Vasseux, Eugène Ruy, Jore, Breyer, Patzel, Lanoire, V. Brut, Beaumont, Donnau, A. Prie.

Le 8 Avril 1938

La COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel DONON.

Elle a procédé à un échange de vues sur les répercussions possibles du projet de pleins pouvoirs déposés par le Gouvernement et elle a déploré notamment que les mesures douanières prévues ne s'appliquent pas aussi bien aux produits agricoles qu'aux produits industriels.

Elle a estimé particulièrement grave le projet de prélèvement sur le capital qui aurait pour conséquence de frapper la terre de France et d'obliger les assujettis à contracter des dettes hors de proportion avec les revenus réalisés dans les exploitations rurales.

Elle a été par contre d'avis que l'~~extension~~ des allocations familiales aux petits cultivateurs exploitants devait être réalisée dans le plus bref délai.

53

MERCREDI 1er JUIN 1938

A QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Echange de vues sur la situation agricole.

II - Désignation de Rapporteurs.

Présent: MM. Marie Dauv, Breyer, Delhume, J. Beurist,
Marcel Michel, Eugène Roy, Corbedaure, Calmeil, de Monti de Rézé,
Fauvelot, Maud, Haret, Neuville, d'Harcourt, Patizel,
Damecourt, Beaumur, Lecurier, V. Boret, Donnam, J. Jacquot,
Senes, Tanguy

Excusé: M. A. Potié

1er Juin 1938

LA COMMISSION SENATORIALE de l'AGRICULTURE s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

I - Situation de l'agriculture. -

Après avoir examiné la situation de l'agriculture qui a été très éprouvée par les gelées et la sécheresse et constaté qu'elle tend à s'améliorer dans une certaine mesure grâce aux dernières pluies, M. le Président fait une analyse rapide des derniers décrets-lois sur le crédit agricole et les allocations familiales. Il regrette que celui-ci ne prévoie pas l'extension des allocations au profit des enfants mineurs des petits exploitants.

II - Abattoirs communaux. -

M. Eugène ROY a signalé les difficultés que rencontrent les communes à se procurer les ressources nécessaires pour construire des abattoirs en application de la loi de juillet 1935, en raison de l'augmentation considérable des prix de construction. La Commission charge son Président d'intervenir à ce sujet auprès de M. le Ministre des Finances pour autoriser les communes à majorer la taxe communale d'abatage, et sur l'utilité qu'il y aurait à insérer une telle disposition dans le prochain décret-loi sur la réforme des finances départementales et communales.

III - Impôt. sur les jus de fruits. -

La Commission décide également d'intervenir auprès de M. le Ministre des Finances pour protester contre le décret frappant d'un impôt nouveau les jus de fruits et de légumes dont la production offre un débouché intéressant pour la culture arboricole et maraîchère.

IV - Office du Blé. -

M. le Président expose que M. le Ministre de l'Agriculture vient de soumettre à l'avis de la Commission le projet de décret sur l'Office du Blé concernant notamment la solution du problème de la résorption des excédents.

M. PATIZEL examine ces diverses propositions dans leur ensemble et il est chargé de préparer un exposé détaillé qu'il présentera lors de la prochaine séance.

V - Périodes des réservistes. -

Sur la demande de MM. de MONTI DE REZE, Marcel DONON, JACQUY et SENES, la Commission attire de nouveau l'attention de M. le Ministre de la Guerre sur la nécessité d'éviter les convocations des réservistes à l'époque des grands travaux et sur l'utilité de concilier ainsi les besoins de l'agriculture et ceux de la défense nationale.

VENDREDI 10 JUIN 1938

A QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

- I - Exposé de M. PATIZEL sur le projet de modification de la loi du 15 août 1936 relative à l'Office National interprofessionnel du blé.
- II - Rapport de M. GUILLEMOT sur la proposition de loi de M. ROLLAND tendant à rendre applicables aux Sociétés d'assurances agricoles les dispositions des art. 55 et 58 du décret du 8 mars 1922 relatifs au renouvellement des contrats d'assurances par tacite reconduction - (N° 680 - an. 1929).
- III - Exposé de M. DORMANN sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles (Nos 89 et 400 - an. 1937 et 42 - an. 1938).
- IV - Questions diverses.

MARDI 14 JUIN 1938

A QUINZE HEURES

SALLE JULES MELINE

ORDRE DU JOUR :

I - Exposé de M. PATIZEL sur le projet de modification de la loi du 15 août 1936 relative à l'Office National interprofessionnel du blé.

PRÉSENCE INDISPENSABLE.

Le 14 Juin 1938

COMMUNIQUE

LA COMMISSION SENATORIALE DE L'AGRICULTURE s'est réunie sous la Présidence de M. Marcel DONON.

I - DESIGNATION DE RAPPORTEURS :

Elle a nommé :

- M. BEAUMONT rapporteur du projet de loi tendant à réglementer le commerce des produits destinés à l'alimentation des animaux (N° 300-année 1938).
- M. DORMANN, Rapporteur de la proposition de résolution de M. François SAINT-MAUR sur la généralisation des allocations familiales en agriculture (N° 322 - année 1938).

II - OFFICE DU BLE :

Elle a entendu un exposé de M. Marcel DONON et de M. PATIZEL sur le projet soumis pour avis à la Commission, relatif aux modifications que le Gouvernement se propose d'apporter par décret à la loi du 15 août 1936 relative à l'Office National Interprofessionnel du Blé.

Elle a adopté le principe de la plupart des textes proposés qui ont pour objet d'assouplir le fonctionnement de l'Office et de rendre le contrôle plus efficace et elle a reporté à demain l'examen détaillé de l'article 14 sur les mesures proposées pour la résorption des excédents de récolte.

Réunions du 15 Juin 1938 -

57

15 Juin

Présents: M. Donon, Borgeot, Benoist, Corbedaine, Dauzir,
Beaumont, de Monti-de-Rézé, Goré, Harent, Dormann, A. Potié,
Dameux, Patizel, Mando, Guilleminot, Lecomte, Retord, Senès,
Delherme, J. Jacquot -

Excus: M. Neutle

- Le rapport du M. Guilleminot sur la question Rolland concernant les arrachages
municipaux a été adopté -

- Culture du lin (voir communiqué)

- Blé - Projet de décret sur l'Office du Blé -

Art. 4 - M. Borgeot s'oppose à que les circuits de partentementaux, répartis
sous les ventes de blé des coopératives et négociants, modifient la
Art 14. M. Donon demande à l'Office qu'il y ait des ventes
M. Patizel refuse affirmativement

Sur la dématérialisation, la C. offre ce qu'il faut pour la cultiver
lui-même, ce qui est incontournable

Taxe d'élimination - M. Patizel fait observer que si l'on examine les
familles de moins de 50 gq., la charge totale retombera sur l'Office national
Il faut donc réviser que la taxe sera mal placée pour l'Office

COMMUNIQUÉ

La Commission Sénatoriale de l'Agriculture s'est réunie
sous la présidence de M. Marcel Donon.

OFFICE DU BLE -

Elle a poursuivi l'examen du projet de décret, relatif
aux modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la
loi sur l'Office National Interprofessionnel du Blé.

Sur l'article 14 concernant les moyens propres à organiser
d'une façon permanente l'élimination des excédents en cas de récolte
excédentaire, elle a procédé à un large échange de vues
auquel ont pris part MM. Marcel Donon, président, Patizel, Borgeot,
J. Benoist, Mando, Jacquot, Harent, Senès, Corbedaine, Beaumont,
Goré, de Monti de Rézé, et Dormann, et a adopté le principe d'une
taxe perçue à la production, en vue de couvrir les frais de
résorption des excédents.

Cette taxe, conformément au texte proposé par la direction de l'Office, présenterait une progression de 1 à 140 % selon l'
l'importance des quantités vendues, le taux de base étant fixé
suivant l'importance des excédents et ne s'appliquant d'ailleurs
qu'au blé effectivement vendu, la consommation familiale restant
exonérée en totalité. Cette taxe ne serait perçue qu'en année
excédentaire.

PRIME A LA CULTURE DU LIN -

M. Harent a fait un exposé sur les modifications
apportées à la répartition des primes à la culture du lin

La Commission a décidé d'appeler l'attention du
Ministre de l'Agriculture sur son désir de voir attribuer ces
primes avant tout à titre d'encouragement aux liniculteurs.

Réunion du 16 juin 1938

La Commission Sénatoriale de l'Agriculture, réunie sous la présidence de M. Marcel DONON a entendu M. QUEUILLE, Ministre de l'Agriculture, sur les modifications envisagées à la loi de l'Office du Blé en vue de financer la résorption des excédents éventuels de la récolte.

Après cette audition elle a procédé à un nouvel examen de l'art. 14 du projet de décret et confirmant ses votes d'hier concernant notamment le principe de la prise en charge des excédents de blés par l'Office, dès le début de la campagne, en cas de récolte nettement excédentaire et de la participation de tous les vendeurs de blé, dans la mesure de leurs moyens, à l'assainissement du marché, elle est cependant revenue, à la majorité, sur son désir de ne voir instituer cette taxe qu'en période de surproduction, et elle a admis conformément au désir exprimé par le Ministre, le principe d'une taxe annuelle destinée à constituer un fonds de réserve qui serait utilisé notamment à régulariser pendant toute la campagne, le prix de la farine et celui du pain, et au besoin à la résorption d'un faible excédent de récolte.

En cas de récolte fortement excédentaire, cette taxe de base serait complétée par une taxe progressive qui frapperait les producteurs vendant plus de 50 quintaux de blé par an.

AT

République Française

Paris, 14 Septembre 1938.

COMMISSION
de
'AGRICULTURE.

Mon Cher Collègue et Ami,

La grande presse a signalé que des bateaux avaient déchargé des blés étrangers dans le port de Marseille. Les cultivateurs qui vont se trouver dans l'obligation d'acquitter de très lourdes taxes pour l'élimination des excédents de la récolte 1938 ont été très émus par cette nouvelle.

J'ai cru de mon devoir de demander des explications au Ministre de l'Agriculture sur la destination de ces importations.

Vous trouverez ci-dessous la réponse qui m'a été faite par M. Queuille et qui m'apparaît susceptible de donner tous apaisements à la population agricole :

"Monsieur le Président,

"Vous avez bien voulu me signaler l'émotion produite par les informations relatives à des arrivages de blés étrangers en France, dans le port de Marseille.

"Vous m'avez signalé que trois bateaux, amenant 165.000 quintaux de blés étrangers avaient été débarqués les 16 et 17 août.

"D'après les informations que je viens de recevoir du Directeur du port de Marseille, les trois navires cités apportaient du blé destiné à un pays étranger, et déjà à l'heure actuelle, deux cargaisons sont déjà parties vers leur destination définitive.

"Vous pouvez donc être rassuré, ces blés étrangers ne sont même pas entrés en France au sens douanier du mot.

"Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc....

Le Ministre de l'Agriculture,
H. QUEUILLE.

o o

Je profite de la circonstance pour vous demander si vous seriez partisan d'une prochaine réunion de notre Commission par exemple le mercredi 28 Septembre en vue d'un examen de la situation actuelle de l'agriculture, et qui pourrait porter plus spécialement :

- 1°- sur les mesures prises pour l'élimination des excédents de blé et les taxes réclamées aux producteurs ;
- 2°- sur l'assainissement du marché du lait ;
- 3°- sur la recrudescence de l'épidémie de fièvre aphteuse ;
- 4°- sur l'extension des allocations familiales aux agriculteurs et sur toutes questions qui pourraient être soulevées par les membres de la commission.

Veuillez croire, Mon Cher Collègue et Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

Le PRESIDENT,
Marcel DONON.

C O M M U N I Q U E

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU SENAT

La Commission de l'Agriculture du Sénat s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON le mercredi 28 Septembre 1938.

Après un hommage rendu à la mémoire d'Eugène ROY Sénateur décédé pendant les vacances, le Président a exprimé le désir des agriculteurs de

VOEUDÉPOSÉ par MM. Victor BORET, JACQUY et Marcel DONON

UN APPEL POUR LA PAIX DES RURAUX FRANÇAIS AUX AGRICULTEURS ETRANGERS

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU SENAT certaine de traduire les aspirations de tous les agriculteurs de France et du monde entier, certaine que la Paix entre tous les Peuples s'impose pour assurer l'existence de tous et préparer un avenir meilleur à chacun d'eux, convaincue que les agriculteurs, plus que tous autres paient un large tribut à la mort dans les combats militaires, qu'ils restent étrangers à toutes les luttes internes de chacun des autres Pays, qu'ils ne rêvent que de fraternité universelle, qu'ils souhaitent ardemment que le monde ne soit, du fait de la guerre, composé que de vieillards, de veuves et d'orphelins ;

EMET LE VOEUDÉPOSÉ :

" La COMMISSION DE L'AGRICULTURE prie M. QUEUILLE, Ministre de l'Agriculture, de demander à M. DALADIER et à son Gouvernement, auquel elle fait toute confiance, de porter ces considérations des ruraux de France à leurs frères de l'étranger afin que ceux-ci puissent intervenir auprès de leurs dirigeants pour régler les problèmes territoriaux et les problèmes économiques dont dépend le bonheur des peuples. "

C O M M U N I Q U E

- - - - -
LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU SENAT

La Commission de l'Agriculture du Sénat s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON le mercredi 28 Septembre 1938.

Après un hommage rendu à la mémoire d'Eugène ROY Sénateur décédé pendant les vacances, le Président a exprimé le désir des agriculteurs de voir régler pacifiquement le conflit qui divise l'Europe.

M. DONON a fait ensuite un exposé détaillé des questions agricoles d'actualité; il a insisté sur la nécessité de laisser à la disposition des exploitations rurales les ouvriers et les femmes d'origine étrangère liés par un contrat régulier et sous la réserve d'une surveillance exercée par un agent de l'autorité publique ainsi qu'il a été suggéré par MM. Harent et Jacquy.

Il a demandé que les achats de blés effectués par l'Intendance s'appliquent à des blés pesant 77 kilos et plus, aux conditions de prix fixées par l'office. La Commission a été unanime à approuver l'entente entreprofessionnelle réalisée dans la région parisienne pour l'assainissement du marché du lait; elle a demandé que pour soutenir les cours, des achats de bétail sur pied soient effectués sur les marchés encombrés, en vue de la réfrigération des viandes destinées à la consommation de la population civile et des armées.

La Commission a été également d'avis que des mesures soient prises par le Ministère et les départements pour juguler l'épidémie de fièvre aphteuse dont la recrudescence est inquiétante.

Sur la question des allocations familiales M. Dormann est intervenu pour demander que les caisses de compensation soient fixées sur la date à laquelle il convenait de réclamer des cotisations aux cultivateurs qui ont refusé de se conformer à la loi.

M. Jacques Benoist fait un exposé complet et très intéressant des conditions dans lesquelles ont été fixés le prix du blé pour la campagne 1938-1939 et les taxes destinées à assurer la résorption des excédents. Il a insisté sur la nécessité d'appliquer au plus tôt la réduction du taux de blutage et sur le financement régulier des achats par les coopératives. Il a indiqué que les taxes n'avaient pas été fixées par l'office mais par un décret.

M. Borgeot a insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à réaliser de préférence la dénaturation dans les départements à forte densité de bétail, de façon à réduire les frais de transport.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Jacquy, Neuville, Harent, Goré, de Monti de Rézé, Barbier, Rambaud, Dormann, Potié, le Président a été chargé d'intervenir auprès du Ministre de l'Agriculture et de l'Office pour que tous les excédents de blé soient stabilisés et payés à terme, afin de réaliser un assainissement certain et durable du marché.

M. Donon fera également toutes démarches utiles, en vue d'obtenir la réduction des taxes excessives qui sont réclamées aux récoltants et aux détenteurs, après un nouvel examen des moyens les moins coûteux et les plus opportuns, pour l'élimination des excédents, en tenant compte des besoins éventuels du pays.

Il est finalement décidé que le Président pourra convoquer la Commission de l'Agriculture en vue de l'étude des questions relatives au ravitaillement et à l'organisation de la production.

- Réunion du 14 décembre 1938

Présents: MM: Marcel Domm, Delhoume, M. Millet, Léon Rambaud, Reboul de Mont de Rézé, Harent, J. Jacquot, Mando, V. Boitet, Damecourt, Sénès, Dommam, Patzel, Vasseux

Excusés: MM. Auguste Bœuf, Foré, Jules Benoist.

Le Président commence par remercier les membres de la Commission qui vont quitter le Sénat au cours de l'année, et il remercie les travaux et les mérites de MM: Mando, Joseph Faure, Delhoume, J. Benoist, Tanguy, Guillotot et Neuville.

Il fait ensuite un exposé de l'évolution des marchés des divers denrées agricoles:

Ble - Il expose la nécessité manifeste pour les agriculteurs au sujet de la mise de l'Office du Blé; il soutient que les exportations sont considérables et dans la mesure que le prix ne soit pas maintenu, il est tout à fait nécessaire d'accepter leurs offres. C'est la une situation très préoccupante. Les dépenses nécessaires pour l'évacuation de l'excédent de la récolte ont été évaluées par l'Office en août, à 2 milliards de francs, or, les ressources actuelles ne dépassent qu'à 1.611 millions de francs environ soit:
disponible (riches): 275 millions }
Taxe permanente 400 — } 1.611.000.000
taxes progressives 936 — }

Il faut faire des efforts pour libérer les organismes stockeurs, car la surproduction est bien supérieure à celle qui aurait été calculé en août. Le Président passe ensuite en revue les moyens de résorption des excédents. La dévaluation doit se faire par la voie d'ajustement dans les cours de consommation comme le demande M. Boitet.

La distillation ne donne pas un rendement bien favorable

(M. Damecourt) - Elle est impopulaire

La production de cérats paraît très intéressante pour l'agriculture

La réduction des taxes de douane est intéressante mais elle fait augmenter le prix du pain. Enfin le résumé de l'ordre du jour, lorsque une remontée terrible à laquelle il faut renoncer.

M. Patzel espère que la politique du Blé est le plus bel exemple d'une politique agricole fragmentaire, donc incomplète; d'où la nécessité de la politique générale agricole non seulement nationale, mais impériale.

Il espère aussi la situation des leviers élevés à 25 millions de quintaux.

Il a été exposé 2 millions de quintaux

La dénaturation n'est pas très sage et elle a été retardée en un d'un mois par le renouvellement de septembre ; le prix à fixer pour liquorer la blé dénaturé est délicat, car il ne faut pas faire une concurrence déloyale avec céréals secondaires. La distillation laisserait 73° par gl. à l'Office, qui aurait peu l'importance.

Pour la réduction du taux de blutage, le Ministre du travail a demandé peu le prix du foie n'augmenter pas avant que le déblaiement d'hiver soit terminé, ce qui ne permet pas d'utiliser ce moyen pour le moment.

Quant au stockage, il a pu être entièrement assuré par l'Office, dans toute l'importance considérable de la récolte.

Marché du lait

sucre
céréals secondaires

mis communiqué

Paris, le 14 Décembre 1938

COMMUNIQUE

La Commission Sénatoriale de l'Agriculture s'est réunie sous la présidence de M. Marcel DONON.

SITUATION AGRICOLE. — Après un large exposé de M. le Président sur l'évolution qu'avaient suivie les divers marchés agricoles depuis le mois de juillet, et portant notamment sur le marché de la viande dont l'assainissement ne peut être assuré que par un programme étendu de réfrigération des viandes françaises et des achats massifs sur les marchés dans les périodes de gros apports.

Sur le marché laitier qui nécessite, pour être amélioré de façon durable, la légalisation des ententes professionnelles intervenues entre producteurs, industriels et détaillants, surtout dans la région parisienne.

Sur le marché des céréales secondaires très déprécié par des importations excessives de riz et de maïs qu'à l'avenir il serait désirable de diriger vers d'autres pays gros consommateurs.

Sur le marché du sucre et sur le marché des pommes à cidre, dont l'amélioration pourrait être utilement réalisée par l'augmentation des contingents d'alcool.

Enfin sur le marché du blé où la résorption des excédents est un problème d'une urgence primordiale afin de rassurer les producteurs en favorisant la reprise des ventes.

Après avoir entendu M. Patizel, président du Conseil central de l'Office du Blé, MM. Jacquy, Borgeot, Damecour, Monti de Rézé, la Commission a décidé d'appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité de :

1°/ defixer sa politique agricole non seulement nationale mais impériale, par le dépôt d'un projet de loi harmonisant les diverses productions agricoles métropolitaines et coloniales.

2°/ de mettre en oeuvre, avec la collaboration de l'Office National du Blé, tous les moyens de résorption des excédents de récolte, notamment par un régime plus souple de la dénaturation et l'abaissement immédiat du taux de blutage.

3°/ de réduire d'urgence les contingents de céréales secondaires et particulièrement d'orge.

GG